

Synthèse Atelier Fédérateur #3

04.10.2017 / Aubusson

Sommaire

p.3 Avant-propos : les enjeux du Sodavi et du troisième Atelier fédérateur

p.5 Ouverture de l'Atelier

- Valérie Simonet, co-présidente de la Cité internationale de la tapisserie et Présidente du conseil départemental de la Creuse
- Éric Correia, conseiller régional Nouvelle-Aquitaine délégué à l'économie créative, l'innovation et les droits culturels

p.7 Présentation globale de la démarche du Sodavi

- Luc Trias, chef du service Développement artistique et culturel, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

p.10 Présentation des résultats de l'enquête lancée dans le cadre du Sodavi

- Thomas Vriet, chargé d'observation à L'A - Agence culturelle régionale

p.22 Présentation de l'inventaire des propositions produites lors de la concertation et échanges avec les participants

- **Retour sur les propositions formulées dans le cadre de l'axe de travail "la Place de l'artiste"**
Nicolas Blémus, coordinateur du Sodavi
- **Présentation des propositions formulées dans le cadre de l'axe "Développement territorial"**
 - *"Établir une gouvernance collective et partagée du secteur des arts visuels à toutes les échelles" // "Affirmer et promouvoir les droits culturels des citoyens"*, par Alexandre Bohn, directeur du FRAC Poitou-Charentes
 - *"Constituer et consolider la scène artistique régionale" // "Développer le rayonnement national et international des acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine"*, par Marianne Lanavère, directrice du Centre international d'art et du paysage de Vassivière
 - *"Faciliter la création des projets transdisciplinaires" // "Développer des passerelles entre les arts visuels, le secteur de la recherche et avec les acteurs économiques"*, par Denis Driffort, directeur de Pollen

p.30 Le point de vue des réseaux régionaux

- Frédéric Lemaigre, co-président de Cartel,
- Catherine Texier, présidente de CINQ,25
- Blaise Mercier, président de Fusée

p.36 Conclusion d'étape

- Marc Lebourhis, directeur-adjoint de la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- France Ruault, directrice de la culture et du patrimoine à la Région Nouvelle-Aquitaine

p.39 La commande publique comme vecteur de développement des arts visuels

→ Plénière d'introduction

Thierry Letellier, membre du Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, maire de La Villedieu (Creuse) ; Thomas Conchou, coordinateur général de Societies, structure médiatrice pour l'action Nouveaux Commanditaires ; Sandrina Martins, directrice du Carreau du Temple ; Émilie Perotto, artiste.

→ Synthèse des trois workshops

Workshop 1 - La commande comme projet : ses fondements, ambitions et objectifs, sa dimension symbolique, le rôle des acteurs publics

Workshop 2 - La commande dans sa réalisation à travers ses impacts sur le territoire

Workshop 3 - La commande artistique comme rencontre : modalités de partage avec les citoyens, du projet initial à la réception de l'œuvre

Avant-propos : les objectifs du Sodavi et du troisième Atelier Fédérateur

Le Sodavi - Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels est une démarche de concertation initiée de manière conjointe par le Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et les trois réseaux d'art contemporain du territoire : Cartel, CINQ,25 et Fusée.

L'objectif du Sodavi est simple : construire ensemble un plan d'actions pour favoriser durablement la place des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. Les préconisations issues de cette concertation élargie à tous les acteurs qui souhaitent se mobiliser permettront, en particulier, la structuration du secteur des arts plastiques et visuels de notre Région.

Cette mobilisation de tous permettra également :

- D'approfondir les échanges et la connaissance mutuelle entre les acteurs et les collectivités publiques participantes.
- De favoriser les interactions entre le secteur des arts plastiques et visuels et toutes les composantes de l'économie créative.
- D'élaborer et de hiérarchiser les objectifs et modalités des politiques publiques relatives à ce secteur ; de générer des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité.
- De contribuer à la réflexion sur les politiques publiques dans le domaine des arts plastiques et visuels, notamment celles portées par l'Etat en région et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Deux axes de travail prioritaires sont successivement proposés durant la démarche : **le parcours de l'artiste et le développement territorial**. Ces axes seront nourris au fil des rencontres, des réflexions et de l'avancée des chantiers.

À la veille du troisième Atelier fédérateur, accueilli à Aubusson (Creuse) à l'invitation de la Cité internationale de la tapisserie, plus de 500 professionnels se sont déjà mobilisés. Artistes, responsables et membres d'équipe des structures de diffusion et de production, travailleurs indépendants, élus et techniciens des collectivités ont répondu présents lors des 17 réunions publiques organisées à partir de novembre 2016 à Angoulême, Bayonne, Bordeaux, Limoges, Oiron, Pau, Périgueux et Poitiers.

La journée du 4 octobre 2017 s'est déroulée en deux temps :

- le matin, il s'est agi de présenter l'inventaire des propositions émises en faveur du développement du secteur des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine lors de l'ensemble de la concertation (2016-17), puis de recueillir à son sujet les observations, points de vue et réflexions des acteurs présents.
- l'après-midi a permis d'écrire un dernier chapitre de la réflexion collective, autour d'une problématique restée inexplorée jusqu'à présent : la commande publique comme vecteur de développement des arts visuels et de ses acteurs en Nouvelle-Aquitaine.

Vous trouverez dans les pages qui suivent ainsi que sur www.sodavi-nouvelleaquitaine.org :

- l'ensemble des informations présentant le Sodavi Nouvelle-Aquitaine : sa gouvernance, ses objectifs, son calendrier ainsi que les modalités de participation proposées.
- une synthèse des échanges qui ont eu lieu à Aubusson le 4 octobre 2017.



Ouverture de l'atelier

Intervention de

Mme Valérie Simonet

Co-présidente de la Cité de la tapisserie et
Présidente du conseil départemental de la Creuse.

Je suis la présidente du Conseil départemental de la Creuse et j'ai l'honneur d'être également co-présidente du syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie aux côtés de M. Jean-Jacques Lozach, qui vous adresse toutes ses excuses car il ne pouvait être à vos côtés ce matin.

L'équipe et moi-même sommes très heureux de vous accueillir à la Cité dont vous venez de découvrir les espaces et la collection.

Il semble qu'aujourd'hui votre ambition collective est de co-construire le développement des arts visuels à l'échelle de la Région, et c'est avec un vif intérêt que j'ai parcouru les différentes étapes de la démarche engagée. Cette dernière décline un processus innovant qui a su intégrer des modes de participation et des gouvernances de type horizontale ainsi que des mises en réseau. Cette démarche est importante dans le monde de l'art et de la culture mais aussi dans le monde des élus, mais je crois que nous n'y prêtons pas encore assez attention. Cette démarche est également riche des partages d'objectifs et des mobilisations d'acteurs artistiques, économiques qui travaillent réciproquement à l'épanouissement de l'art et au développement des territoires.

Désormais, vous êtes des centaines d'artistes, de responsables et membres de structures de diffusion ou de production, de travailleurs indépendants, d'élus, de techniciens de collectivités à vous être mobilisés depuis novembre 2016 aux quatre coins de notre grande région Nouvelle-Aquitaine.

Nous sommes très heureux aujourd'hui de lancer ce troisième et dernier atelier qui se veut fédérateur, autour de l'inventaire des propositions produites pendant la concertation et de la commande publique, ce qui résonne ici particulièrement dans cette Cité. Cette commande publique qui est et qui doit continuer à être un vecteur de développement des arts

visuels et de ses acteurs.

Je vous souhaite d'excellents travaux, prémices à l'élaboration d'un plan d'actions pour favoriser durablement la place des arts visuels dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Vous avez, me semble-t-il, l'énergie et l'envie de le construire, et je suis certaine qu'en ce lieu de lisse, de basse lisse et de haute lisse, vous saurez patiemment travailler et tisser vos travaux et vos échanges.

Intervention vidéo de

Monsieur Éric Correia

Conseiller régional délégué à l'économie,
à l'initiative, à l'innovation et aux droits culturels.

Bonjour à vous tous et bienvenue à la Cité internationale de la tapisserie, à Aubusson. Je ne doute pas que vous ayez été très bien accueillis par les maîtres de ces lieux, Emmanuel Gérard et Bruno Ytier, et par toute l'équipe de la Cité.

Comme vous pouvez le voir je ne suis malheureusement pas parmi vous aujourd'hui puisque je suis au Burkina Fasso, à la demande de la Région, pour une action de coopération. Mais j'ai absolument tenu à enregistrer un message pour vous accueillir. Aubusson est une ville qui m'est très chère car j'y ai passé toute ma jeunesse. Je suis également conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine issu de la Creuse, donc vous imaginez bien que cette absence me pèse beaucoup. La Cité de la tapisserie représente le savoir-faire, les métiers d'art anciens et également la création contemporaine. Ce lieu compte énormément pour la région Nouvelle-Aquitaine.

La seconde raison qui me pèse est de ne pouvoir participer à vos travaux d'aujourd'hui, autour de la commande publique mais aussi autour des conclusions qui seront rendues à Anglet en début d'année 2018, où bien évidemment je serai présent. Je vais rater vos discussions que j'ai beaucoup de plaisir à suivre, parce qu'elles sont très riches, constructives, issues d'une ambiance très sympathique et bienveillante à l'égard de la construction de ce SODAVI. Sachez que la ré-

gion vous suit, vous accompagne et saura prendre ses responsabilités en 2018, de façon à ce que demain l'art contemporain, l'art visuel, soit bien reconnu au sein de cette région Nouvelle-Aquitaine.

directrices de ces structures qui œuvrent en faveur de cette politique avec l'ensemble des artistes.

Je résume : un maillage culturel important, la volonté de travailler avec vous, cette belle journée de

co-construction de nos politiques, notre besoin réciproque. La Région considère que la culture est indispensable et nous la défendons. Nous sommes fiers de la culture qui se fait grâce à vous, sur l'ensemble de la grande Région.



Présentation globale de la démarche du Sodavi

Par Monsieur Luc Trias

Chef du service Développement artistique et culturel,
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Cette présentation est reprise ici sous forme d'infographie, disponible en téléchargement sur le site sodavi-nouvelleaquitaine.org.



Sodavi
Nouvelle-Aquitaine

Construire le développement des arts visuels

DES MODES DE PARTICIPATION PLURIELS



- 1. La concertation & mobilisation des acteurs des arts visuels**
Lors d'ateliers fédérateurs et de chantiers thématiques
- 2. Une enquête auprès des artistes & des structures**
Réalisée en partenariat avec L.A., agence culturelle
- 3. Une commande publique**
Un projet concret au cœur de nos métiers et de nos missions

DES OBJECTIFS PARTAGÉS



- 1. Établir des préconisations de développement du secteur**



- 2. Structurer ce secteur**

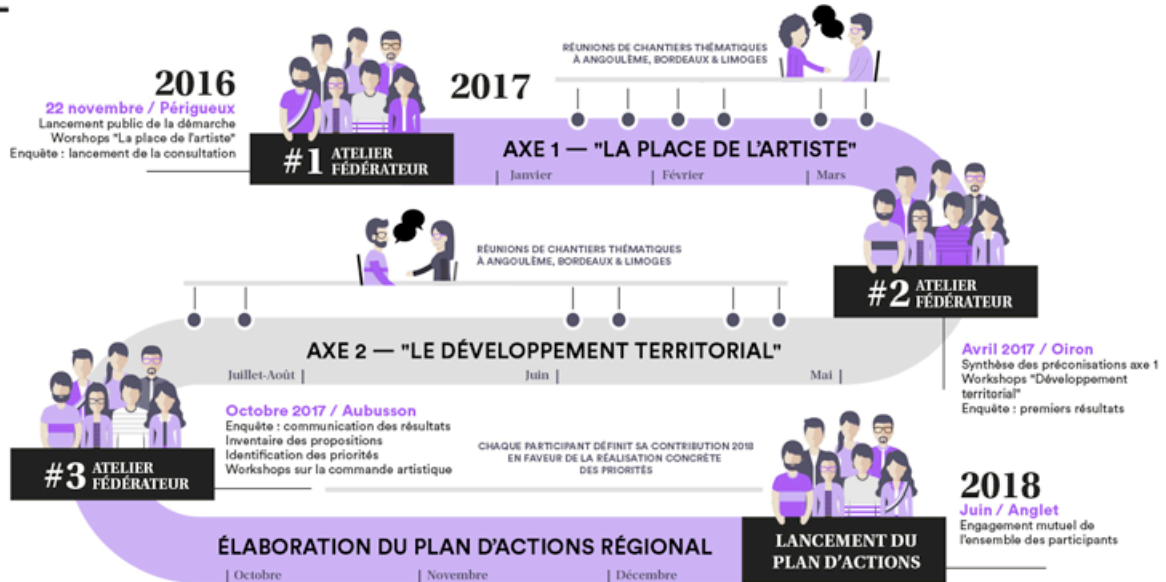


- 3. Générer des coopérations entre les acteurs**



- 4. Élaborer et hiérarchiser des objectifs de politiques publiques**

14 MOIS POUR CONTRIBUER



UNE GOUVERNANCE HORIZONTALE

Le Sodavi est initié par le Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et les 3 réseaux d'art contemporain du territoire



Un comité de pilotage
Qui valide les étapes de la démarche et est le garant de son bon déroulement

Un comité technique
Soutenu par un coordinateur et une assistante qui assurent la mise en œuvre opérationnelle

CARTEL CINQ 25 Fusée



CHIFFRES CLÉS

14 mois
pour contribuer



2 axes de travail
3 ateliers fédérateurs
15 chantiers thématiques



12 départements concernés



1 commande artistique
1 enquête
1 démarche ouverte à tous !

Plus d'informations

www.sodavi-nouvelleaquitaine.org



Enquête sur les artistes et les structures des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine

Éléments saillants

Réalisation par L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine

Ce document est une version améliorée du diaporama présenté le 3 octobre 2017 à la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubusson (Creuse) lors de l'Atelier Fédérateur #3 du Sodavi Nouvelle-Aquitaine. Cette version intègre les remarques discutées avec les participants ce jour-là.



CARTEL

CINQ 25

Fusée



À propos de l'enquête

Les partenaires initiateurs du Sodavi Nouvelle-Aquitaine ont fait appel en 2016 au pôle Observation-ressources de [L'A.](#) afin de co-construire une étude sur les arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif étant de mieux connaître les caractéristiques et les problématiques de travail des acteurs en région. Cette initiative régionale est une première, elle vient en complément de travaux de recherches ne portant pas sur le même périmètre (ne concernant que le niveau national, d'autres régions et / ou une seule discipline des arts visuels). Un comité de suivi – constitué de membres de L'A., de la Région, de la Drac Nouvelle-Aquitaine et des 3 réseaux régionaux Cartel, Cinq,25 et Fusée – a coconstruit les axes de recherche de l'enquête au dernier trimestre 2016. Ainsi deux questionnaires ont ainsi été élaborés et mis en ligne sur le site du Sodavi de janvier à mars 2017 :

- L'un, destiné aux artistes de la région, s'intéressait à leurs parcours, aux difficultés rencontrées comme aux aspects favorables, à leurs activités, à leurs revenus et aux liens qu'ils entretiennent avec le territoire et ses différents acteurs.
- L'autre, destiné aux structures (et indépendants) de la région, interrogeait leur vision de l'avenir du secteur, les liens tissés avec les artistes, les territoires et les acteurs avec qui elles collaborent, l'emploi et l'économie, ainsi que le détail de leurs activités.

Le présent document propose une synthèse des résultats obtenus après vérifications des données et de nombreuses relances auprès des répondants afin d'obtenir des données fiables et homogènes (de nombreux questionnaires restés incomplets malgré relances ne sont pas inclus dans les analyses). Il permet **une première lecture des tendances statistiques, à partir de données déclaratives.**

Un travail exploratoire complémentaire fera l'objet d'un rendu final en 2018.

1. Les artistes : synthèse des réponses

→ Un échantillon de 173 artistes

L'enquête a touché 325 personnes de la région au total, dont la majorité des réponses a nécessité des échanges directs avec les artistes pour affiner et compléter.

→ L'analyse porte sur un échantillon de **173 réponses complètes d'artistes régionaux**.

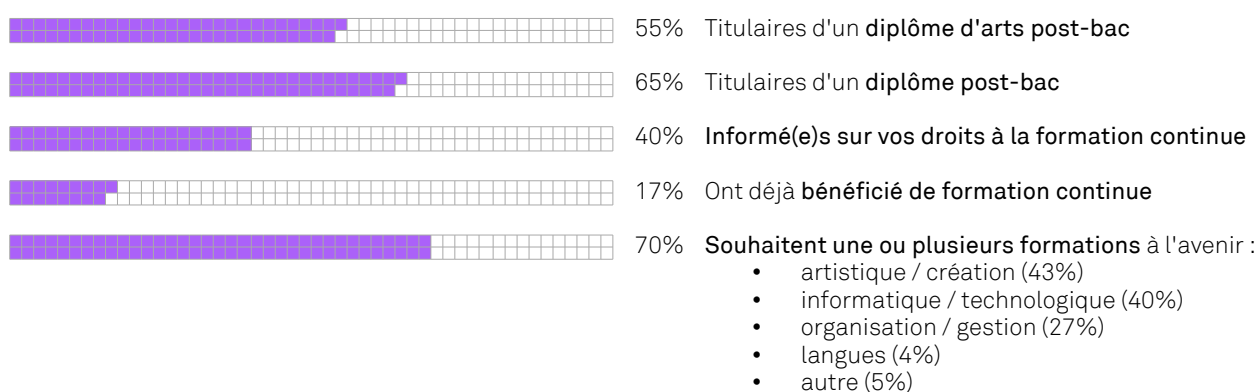
Quelques repères pour contextualiser ce chiffre :

- En France **60 192 auteurs cotisent à la MDA**, dont 21 797 affiliés (2016). Des artistes relevant des arts visuels figurent également parmi les cotisants aux Agessa, au nombre de 202 425 au total (dont 16 718 affiliés) ;
- La MDA rassemble **en Nouvelle-Aquitaine 4 347 artistes** dont 1 378 affiliés, soit 7,2% de la France¹ (note: la population régionale rassemble 9,2% de la population nationale).

→ Éléments socio-démographiques de l'échantillon

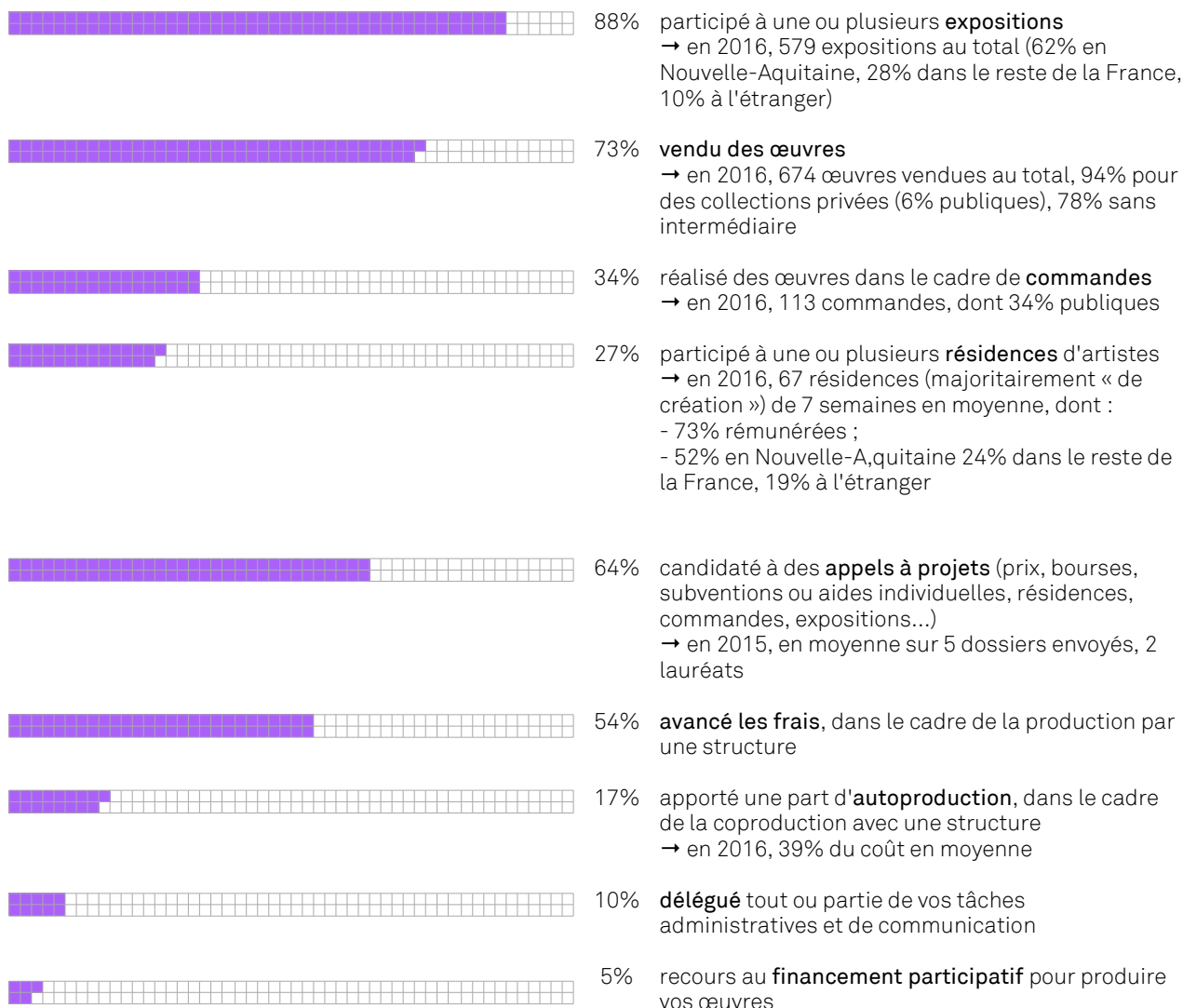
- 173 artistes : 47% de femmes, 53% d'hommes
- Artistes professionnels : en moyenne depuis 2004 et nés en 1969.
- Près des $\frac{2}{3}$ (62%) résident dans 3 des 12 départements : Gironde (30%), Pyrénées-Atlantiques (18%) et Dordogne (14%) (population de ces 3 départements = 44%)
- La moitié des répondants (51%) sont basés dans une ville de plus de 10 000 habitants (contre 34 pour la population régionale).

1.1 Votre formation (passée et à venir)



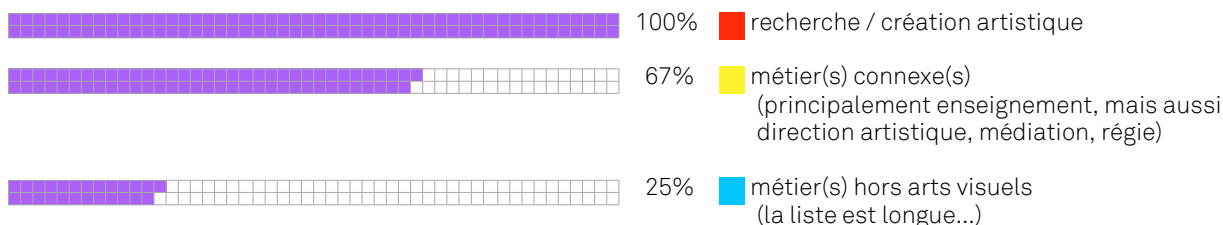
¹ 5^{ème} rang, derrière Île-de-France (44%), Auvergne-Rhône-Alpes (8,6%), Occitanie (8%), PACA (7,3%).

1.2 Votre activité d'artiste : production, diffusion de vos œuvres

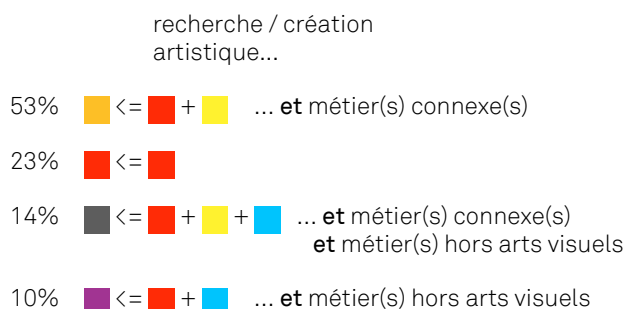
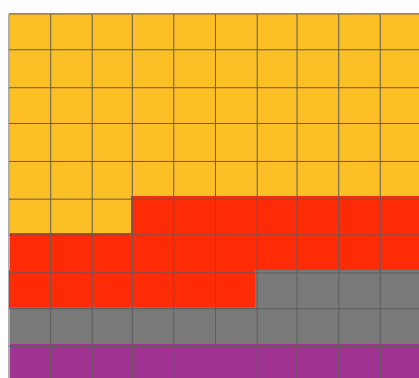


1.3 Polyactivité des artistes

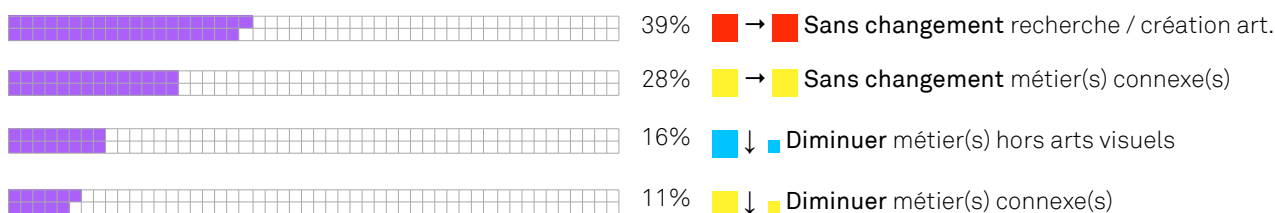
Les répondants, en plus de l'activité de **recherche / création artistique** (la cible de l'enquête, donc 100% des répondants), exercent un métier connexe ou en dehors du champ des arts visuels.



Les différents cas :

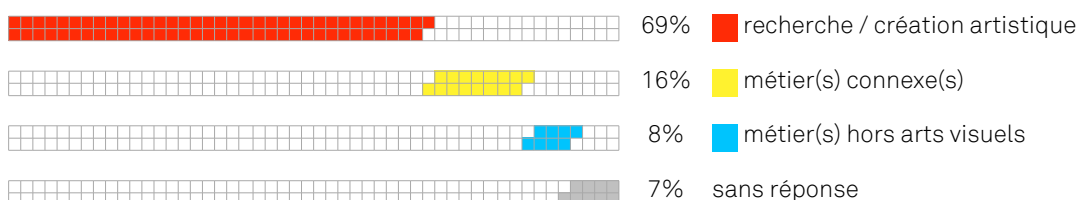


« Aimeriez-vous augmenter ou diminuer la place que chaque type d'activité occupe dans votre vie ? »
(combinaisons les plus fréquentes)



Exemple de lecture : 39% des répondants déclarent vouloir maintenir la place que l'activité de « recherche / création artistique » occupe dans leur vie.

« Parmi les métiers exercés, lequel occupe la plus grande partie de votre temps de travail ? »

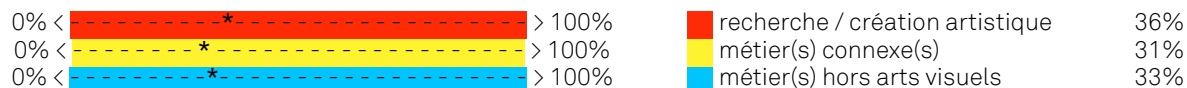


Exemple de lecture : pour 16% des répondants, le(s) métier(s) connexe(s) occupe(nt) la plus grande partie de leur temps de travail.

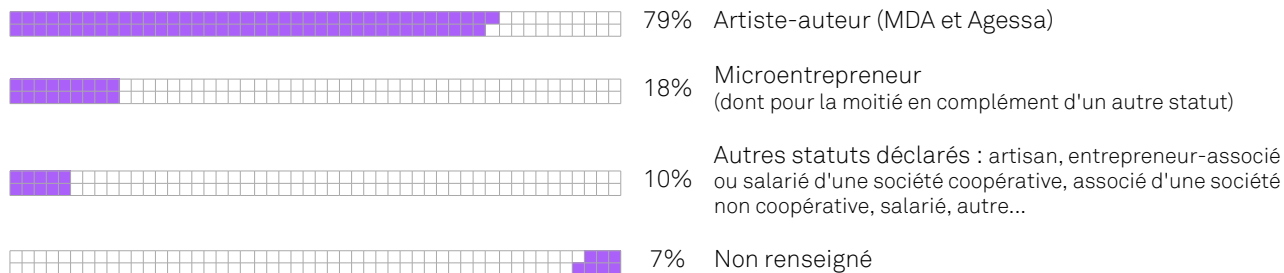
1.4 Vos revenus, votre statut

Part de chaque type de métier dans vos **revenus** → variable de ~0% à 100% selon les artistes

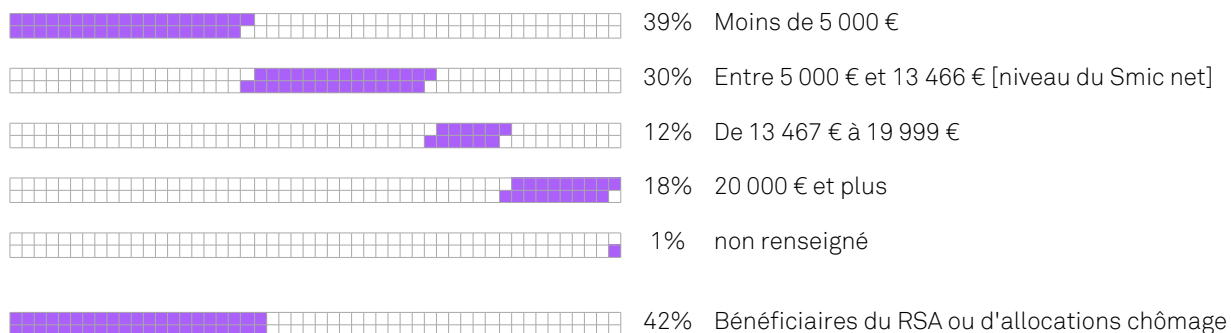
*moyenne



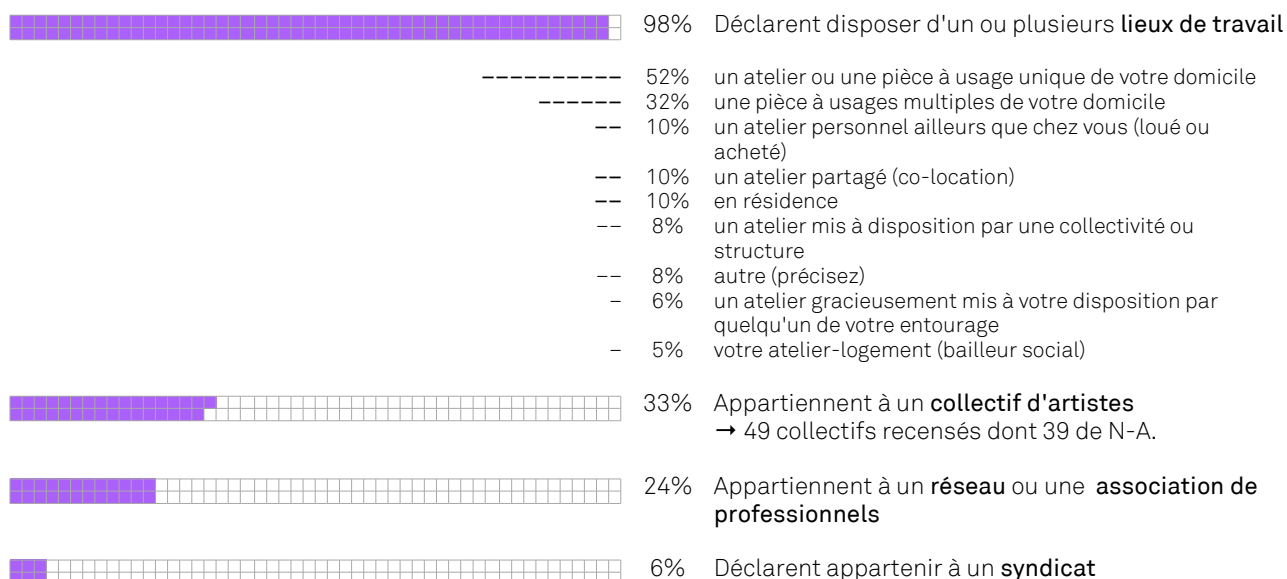
Votre/vos **statut(s)** pour exercer le métier d'artiste en 2016 (plusieurs choix possibles)



Vos **revenus nets d'activité** déclarés aux impôts pour l'année 2015 (toutes activités confondues) :



1.5 Vos lieux et liens de travail sur le territoire



Avez-vous des échanges avec les acteurs du territoire suivants ?
(QCM à partir d'une liste d'interlocuteurs proposée)

<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Autres artistes des arts visuels
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Artistes d'autres champs de la création
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Structures de diffusion
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Votre Mairie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Réseaux arts visuels régionaux
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- D'autres Mairies
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Agences culturelles départementales et régionales
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Établissements d'enseignement du ministère de l'Éducation Nationale
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La DRAC
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Structures de production
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Collectionneurs
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Établissements relevant de l'éducation populaire
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Votre Département
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Commissaires et critiques
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Votre Intercommunalité
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Structures d'enseignement des arts visuels
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La Région Nouvelle-Aquitaine
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- D'autres Départements
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- D'autres Intercommunalités
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Universités et centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Éditeurs
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Établissements de santé (hôpitaux...)
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Établissements d'enseignement du Ministère de l'Agriculture
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Établissements relevant du Ministère de la Justice

Exemples de lecture : Environ 6 artistes sur 10 déclarent avoir des échanges avec leur Mairie. La même proportion d'artistes déclarent avoir des échanges avec les réseaux d'arts visuels régionaux.

Autres types d'interlocuteurs / corps de métiers cités par au moins 2 répondants

(extraction d'informations à partir d'un champ libre) :

→ animateur / animation, architecture, artisanat d'art (céramistes, porcelainier), bibliothèques / médiathèques, charpentier, chercheurs, communication (agence de), costumier, découpe laser, développement informatique, directeur de théâtre, éducateurs, encadrement, ferronnier, fondeur, graphisme, imprimeur, jardinier / paysagiste, labo / développement photo, médiateur culturel, menuiserie / ébénisterie, presse / journalisme / médias, régisseur, transporteur, urbaniste...

2. Les structures : synthèse des réponses

→ Un échantillon de 81 structures

L'enquête a touché 132 structures de la région, sur un total inconnu à ce jour (inventaire manquant). L'analyse porte sur un échantillon de **81 réponses complètes de structures**.

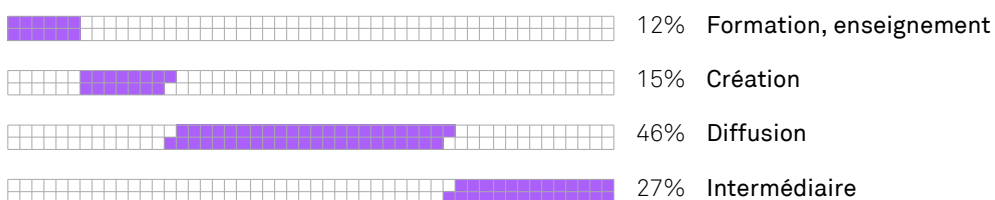
Un repère extra-régional : l'OPP Pays-de-la-Loire a travaillé en 2013 à partir d'une base de 178 structures "œuvrant dans la filière arts visuels" dont 97 avaient participé à l'étude.

→ Éléments socio-démographiques de l'échantillon

- 81 structures : dirigées pour 41% par des femmes salariées, 36% par des hommes salariés (dont codirections H/F), 28% par des bénévoles
- Créées en moyenne en 1996.
- 74% relèvent du secteur privé non lucratif, 22% du secteur public, 4% du secteur privé lucratif
- Plus des deux tiers (69%) se situent dans 5 des 12 départements : Gironde (21%), Haute-Vienne (15%), Pyrénées-Atlantiques (14%), Vienne (10%) et Deux-sèvres (10%) (note : la population de ces 5 départements = 57%)
- Plus de la moitié de l'ensemble (59%) est basée dans une ville de plus de 10 000 habitants (contre 34% pour la population régionale).

2.1 Des activités dominantes différenciées

Classement « restrictif » selon l'**activité dominante** de la structure :

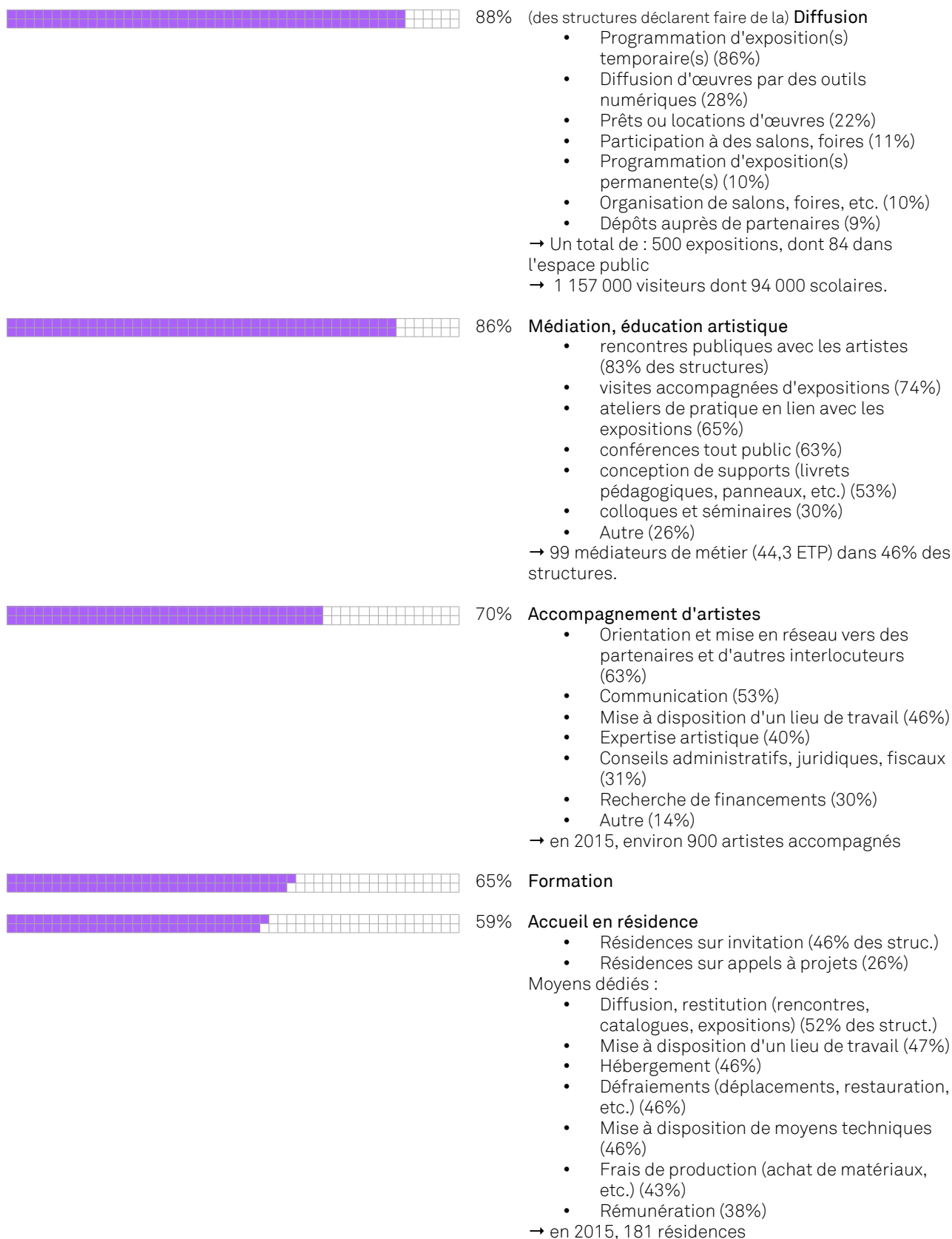


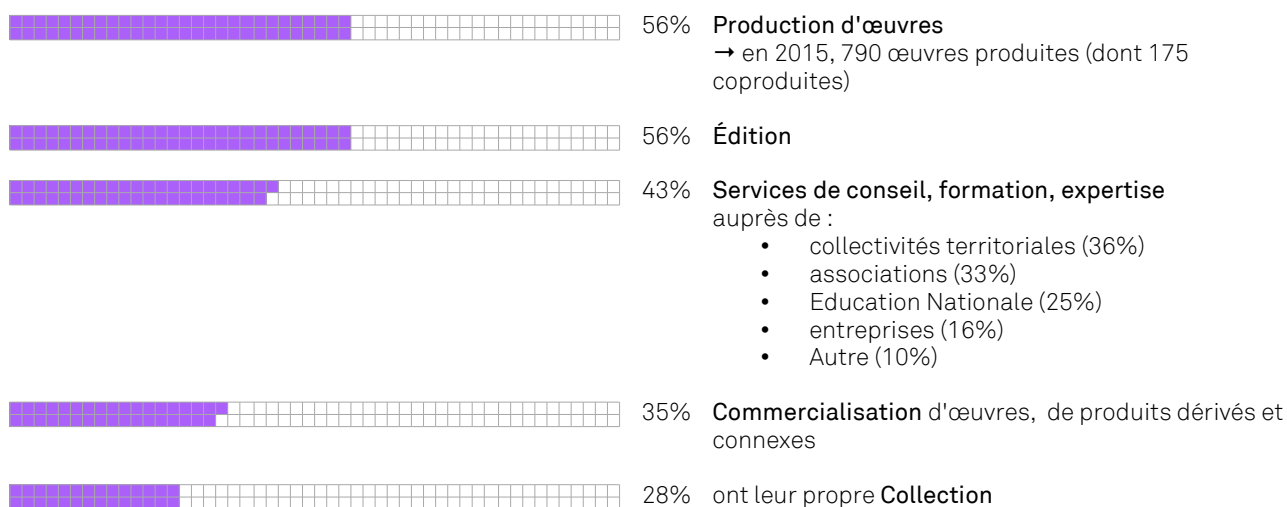
2.2 Le travail des artistes



→ en 2015, environ 620 artistes différents rémunérés (48% de femmes, 52% d'hommes),

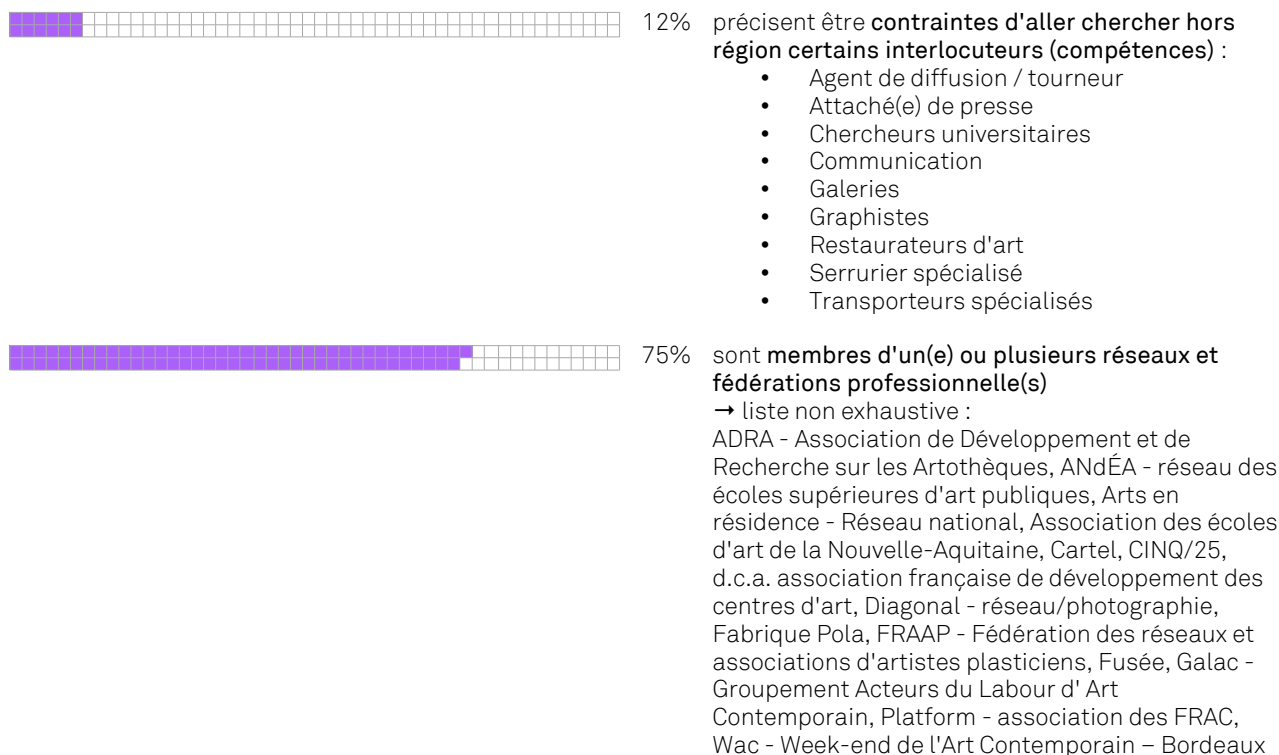
2.3 Polyactivité des structures





2.4 Vos partenaires de travail sur le territoire Nouvelle-Aquitaine

(cf schéma page suivante)



Avez-vous des échanges avec les acteurs du territoire suivants ?
(QCM à partir d'une liste d'interlocuteurs proposée)



- Votre Mairie



- Presse, média
- Artistes d'autres champs de la création
- Structures de prod. (collectifs d'art., lieux de tr. et de prod., etc.)



- Artistes des arts visuels hors Nouvelle-Aquitaine
- Établissements d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale
- Structures de diffusion (galeries, festivals, etc.)
- La Région Nouvelle-Aquitaine
- Artistes des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine



- La DRAC
- Réseaux arts visuels régionaux
- Votre Département
- Structures d'enseignement des arts visuels
- Établissements relevant de l'éducation populaire
- Agences culturelles départementales et régionales



- D'autres Mairies
- Commissaires et critiques
- Votre Intercommunalité
- Universités et centres de recherche
- Collectionneurs



- Éditeurs
- Établissements d'enseignement du ministère de l'Agriculture
- Établissements de santé (hôpitaux...)



- D'autres Intercommunalités



- D'autres Départements
- Établissement relevant du ministère de la Justice

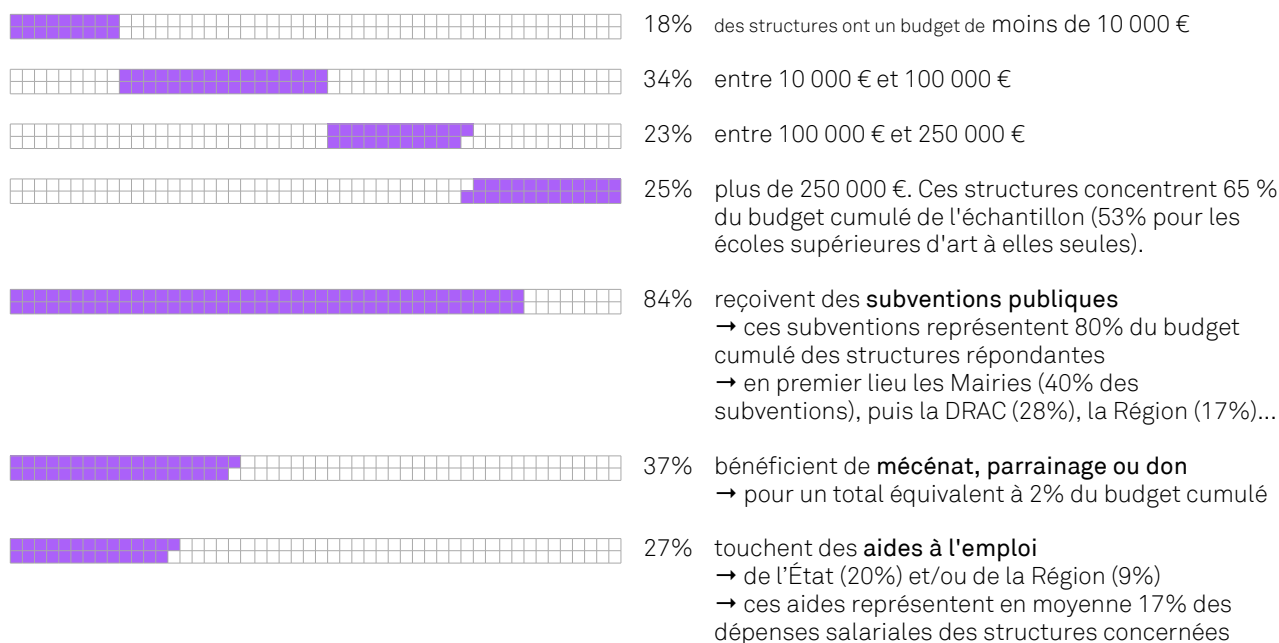
Exemples de lecture : Sur l'ensemble des structures répondantes, la quasi-totalité déclarent avoir des échanges avec leur Mairie. Environ 6 structures sur 10 ont des échanges avec leur intercommunalité.

Autres types d'interlocuteurs / corps de métiers cités par au moins 2 répondants
(extraction d'informations à partir d'un champ libre) :

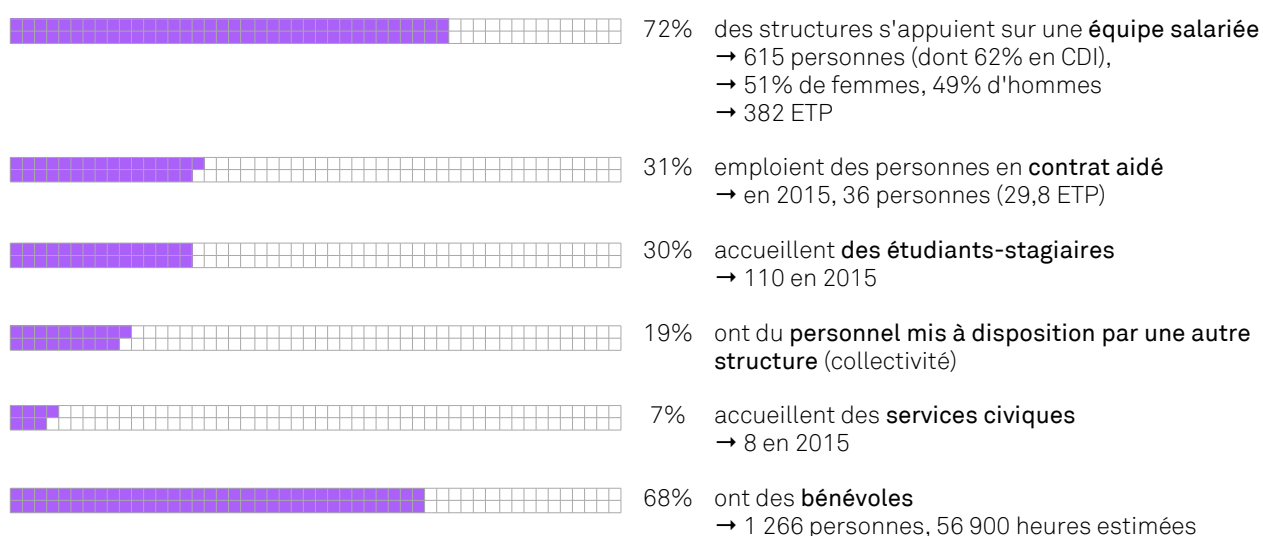
→ imprimeurs, graphistes, développeurs web, hébergement, restauration, transport d'œuvres, transport de personnes, assureurs, photographe d'expositions, encadreurs, entretien / nettoyage, sécurité / gardiennage, traducteurs, location de matériel (son, vidéo, lumières), prestataire technique (montage...), comptable, attaché(e) de presse, menuisier / ébéniste, peintre

2.5 Ressources budgétaires des structures pour les arts visuels²

Budget de dépenses en 2015 :
moyenne = 350 000 € / médiane³ = 90 000 €



2.6 Ressources humaines des structures pour les arts visuels⁴



2 Pour les structures ayant un autre domaine d'activité que les arts visuels, seule a été étudiée la part du budget dédiée aux arts visuels (fonctionnement général de l'activité arts visuels et budget d'action).

3 La moitié des structures dépensent plus de 90 000 € en 2015, l'autre moitié dépense moins de 90 000 €.

4 Idem note 2.

Présentation de l'inventaire des propositions produites lors de la concertation et échanges avec les participants

De janvier à juillet 2017, plus de 500 personnes, venant de tous les départements de la région, ont contribué aux 15 réunions de Chantiers thématiques organisées à Bordeaux, Poitiers, Angoulême, Limoges, Pau et Bayonne.

Chaque réunion, animée par les membres des réseaux Cartel, CINQ,25 et Fusée, a permis la production collective de propositions sur les deux axes suivants :

- Le place de l'artiste
- Le développement territorial

L'inventaire de ces propositions est articulé en 11 chapitres :

- 1 / Créer des temps et des lieux de rencontre spécifiques au secteur des arts visuels
- 2 / Développer des outils d'échanges et de partage de l'information
- 3 / Mutualiser les ressources et les compétences, développer les partenariats au sein des arts visuels
- 4 / Faire respecter les droits des artistes et améliorer leurs conditions de travail et de vie
- 5 / Améliorer la formation professionnelle des artistes et des acteurs culturels
- 6 / Etablir une gouvernance démocratique du secteur des arts visuels à toutes les échelles
- 7 / Affirmer et promouvoir les droits culturels des personnes
- 8 / Constituer et consolider la scène artistique régionale
- 9 / Développer le rayonnement national et international des acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine
- 10 / Faciliter la création des projets transdisciplinaires
- 11 / Développer des passerelles entre les arts visuels, le secteur de la recherche et avec les acteurs économiques

Les synthèses, chantier par chantier, sont disponibles dans leur intégralité sur le site sodavi-nouvelleaquitaine.org

[Voir les synthèses](#)

Chapitres 1 à 5 de l'inventaire

Retour sur les propositions formulées dans le cadre de l'axe de travail "la Place de l'artiste"

Intervention de Nicolas Blémus

Coordinateur du Sodavi Nouvelle-Aquitaine

Chapitre 1 — Créer des temps et des lieux de rencontre spécifiques au secteur des arts visuels.

Cette proposition est la proposition numéro 1 de l'ensemble des acteurs des arts visuels. Elle est revenue à de nombreuses reprises lors des réunions publiques. Il s'agit de maintenir la dynamique de mobilisation engagée par le SODAVI avec tous les acteurs du territoire pour une appropriation de notre nouvelle très grande région. C'est une dynamique de réflexion collective sur les enjeux globaux comme sur les questions précises qui se posent aujourd'hui, et une dynamique d'échanges horizontaux permettant de réunir autour d'une même table tous les acteurs des arts visuels.

Plusieurs formes ont été proposées pour ces temps de rencontre, qui peuvent être complémentaires entre elles :

- Une manifestation professionnelle annuelle, aussi été appelée "Université d'été", avec pour objet principal de travailler sur des questions aussi bien stratégiques que concrètes.
- Des temps de rencontre des acteurs, pour faciliter le partage de projets artistiques et favoriser le partenariat.
- Une foire internationale, une biennale ou un salon, c'est-à-dire une manifestation à destination de publics aussi bien professionnels qu'amateurs d'art, venant de Nouvelle-Aquitaine, d'autres régions françaises et de pays européens.

Quelle que soit la forme retenue, l'organisation de ces événements devraient être assurés sur la base d'une gouvernance partagée associant tous les ac-

teurs concernés, artistes compris. De même, il est nécessaire d'imaginer sa tenue dans les différents territoires que compte la région et non de manière centralisée.

Chapitre 2 — Développer des outils d'échange et de partage de l'information

Cette proposition est revenue très souvent tant la question des échanges et de la circulation des informations est renouvelée depuis la fusion des anciennes régions. Les outils n'ont de sens que rapportés à des besoins précis qui renvoient aux autres chapitres de cet inventaire, comme l'identification des ressources mutualisables, l'accès à des informations sur le droit des artistes, la connaissance des acteurs des autres secteurs de la création comme de la recherche ou de l'économie notamment.

Il a été question d'outils numériques, en privilégiant ceux existants, qu'il s'agit de faire connaître et de s'approprier, mais aussi de relais tangibles dans les territoires, d'interlocuteurs de proximité, formés et identifiés au sein des équipes de structures et de collectivités.

Chapitre 3 — Mutualiser les ressources et les compétences, développer les partenariats au sein des arts visuels

Derrière la question de la mutualisation se dessinent les envies des acteurs pour des collaborations plus approfondies ou plus nombreuses, visant la complémentarité des compétences, des expériences, des ressources et des territoires au profit des artistes comme des projets.

C'est le sens des propositions de l'inventaire, parmi lesquelles :

- **La proposition C** : le développement de projet sur la base d'une synergie entre les acteurs arts visuels d'un même territoire où de territoires différents
- **La proposition D** : la création d'outils en libre accès servant de base à des projets partagés
- **La proposition G** : la nécessité de davantage mobiliser des acteurs peu présents ou de les associer au développement des projets d'arts visuels : acteurs de la recherche scientifique, médias, élus des collectivités...

Souvent, mutualiser est apparu comme une possible et très partielle solution à la pénurie de moyens auxquels les acteurs des arts visuels sont confrontés : espace de travail, moyens techniques, ressources humaines notamment. Mais il s'agit surtout de mieux mutualiser pour mieux travailler ensemble, avec le soutien des pouvoirs publics qui pourraient accompagner ces expériences par des primes y compris financières.

Chapitre 4 — Faire respecter le droit des artistes et améliorer leur condition de travail et de vie.

Ce chapitre renvoie à ce qu'il y a de plus vital pour les artistes qui vivent et travaillent en Nouvelle-Aquitaine. Il se compose de sept sections :

- **1.** Faire reconnaître le rôle que les artistes jouent au sein de notre société, soit la reconnaissance de leur travail, de leurs compétences et de leurs expertises. Une reconnaissance qui passe notamment par leur rétribution.
- **2.** Faire respecter et accroître les droits des artistes. Cela passe par des leviers qui peuvent être trouvés à l'échelle de notre région : le développement de l'information et de la formation des artistes et de tous les professionnels amenés à travailler avec eux, la création d'un cadre réglementaire régional, le conditionnement de l'attribution de fonds publics au respect des droits des artistes.
- **3.** L'harmonisation de la réglementation par rapport à la réalité des pratiques. Nous sommes là sur des leviers nationaux renvoyant à la législation et à des administrations centrales.
- **4.** L'amélioration de la coordination des administrations et des institutions pour simplifier les démarches

administratives.

- **5.** L'amélioration de la formation faite à tous sur les dispositifs d'aides publiques existants, et le développement d'expérimentations susceptibles d'envisager un revenu de base pour les artistes.
- **6.** La sécurisation du parcours de l'artiste, qui ne peut passer que par une sécurisation économique.
- **7.** L'amélioration des conditions de travail des artistes, que ce soit l'accès à des ateliers, à des moyens de production où des résidences.

Chapitre 5 — Améliorer la formation professionnelle des artistes et des acteurs culturels.

Il existe deux types d'aides aux artistes :

Ce chapitre est le prolongement du précédent mais étendu à tous les professionnels des arts visuels. La formation est l'un des champs où la coopération des acteurs des arts visuels est la plus manifestement nécessaire, que l'on parle de la professionnalisation des étudiants, de l'accompagnement des jeunes diplômés et professionnels ou du développement de la formation continue.

Même si les écoles d'art sont au cœur de ces problématiques, tous les autres acteurs, institutionnels ou non, sont concernés, y compris les artistes que l'on doit aussi trouver du côté des formateurs et pas seulement du côté des personnes à former.

Les enjeux de formation s'agrègent autour de la notion de parcours, avec la nécessité d'intervenir de manière spécifique auprès des artistes selon les besoins qu'ils expriment à chaque instant de leur parcours.

Tous ces éléments se déclinent en propositions concrètes que l'on retrouve dans l'inventaire, comme la création d'un observatoire des jeunes diplômés, le développement de dispositifs d'accompagnement d'étudiants et de jeunes artistes par des tuteurs ou par des artistes plus expérimentés, l'amélioration des connaissances juridiques et administratives des artistes et de tous les autres acteurs culturels par la généralisation de l'intervention de spécialistes formés.

Chapitres 6 à 11 de l'inventaire

Présentation des propositions formulées dans le cadre de l'axe "Développement territorial"

Intervention de Alexandre Bohn

Directeur du FRAC Poitou-Charentes

Chapitre 6 — Etablir une gouvernance démocratique du secteur des arts visuels à toutes les échelles

Les besoins identifiés sont les suivants : co-construire les politiques publiques des arts et de la culture à toutes les échelles du territoire ; permettre de meilleures connexions entre les acteurs culturels, artistiques et politiques ; mieux faire connaître aux collectivités les acteurs de leur territoire.

- **Proposition A** : toute commission ou instance décisionnaire œuvrant dans le domaine de la création des arts plastiques, quelle que soit l'échelle territoriale ou administrative concernée, devrait **systématiquement intégrer en son sein des artistes**. Ceux-ci seraient défrayés, indemnisés selon un forfait journalier, et la parité homme-femme serait respectée.
- **Proposition B** : **créer un lobby des arts visuels**. Il s'agit de créer une instance de veille et de consultation représentative de chacun des acteurs impliqués dans les arts visuels, artistes, réseaux, structures ressources. Ce lobby professionnel serait tourné vers les élus, vers les acteurs du tourisme et des médias. Il organiserait des rendez-vous dédiés à ces interlocuteurs spécifiques où les attentes et les besoins de chacun pourraient être exprimés et entendus. Il faut ajouter au secteur visé celui de l'économie au sens large : les chambres des métiers et de l'artisanat, les chambres du commerce et de l'industrie par exemple. Ce lobby assurerait la présence des arts visuels dans les événements au cours desquels se rassemblent les élus, les jour-

nalistes, les professionnels du tourisme, et donc ceux de l'économie. Il faciliterait également les connexions avec les autres secteurs culturels et artistiques qui disposent déjà, quant à eux, d'organes de représentation forts. Il favoriserait la représentation des acteurs des arts visuels dans les événements phare de ces autres secteurs. La constitution de ce lobby n'est pas à confondre avec la structuration des réseaux tels que nous les connaissons aujourd'hui. Ce sont deux choses distinctes mais complémentaires.

- **Proposition C** : **mettre en œuvre un choc de simplification administrative**. Il conviendrait de constituer une cellule de veille et d'orientation pour identifier les interlocuteurs ad-hoc dans les différentes collectivités et les services administratifs ; d'établir un dossier unique de demande de subvention garant de l'implication et de l'engagement de chacune des collectivités dans leur échelle de compétences ; de mieux rendre identifiable les politiques publiques régionales pour faciliter leur compréhension par les artistes, les structures et les autres collectivités.
- **Proposition D** : **favoriser une évaluation continue et collective des actions**. Il est important dans ces passages de faire attention à la récurrence de la notion de collégialité. Sur le plan qualitatif, il s'agit de concentrer l'évaluation sur le processus d'expérimentation mis en œuvre dans les projets artistiques et éprouvé par les différents acteurs engagés dans l'action, dont les publics. Il s'agit de prôner une évaluation qui soit collégiale, démocratique et qui prenne pour objet les processus artistiques, expérimentaux, et non les produits finis, qu'il s'agisse d'œuvres ou d'actions artistiques et culturelles. Ce processus permettrait d'enrichir les politiques des collectivités territoriales par un

mouvement ascendant venant des actions de terrain. Il s'agirait, pour finir, de partager des expériences d'évaluation réussies auprès d'instances telles que l'association des Maires de France, la Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la culture, etc.

Chapitre 7 — Affirmer et promouvoir les droits culturels des personnes

Affirmer et promouvoir les droits culturels des personnes. Les besoins identifiés au cours du chantier thématique sont les suivants : reconnaître les désirs d'art des personnes, accompagner les cheminements individuels vers l'art, croiser sans hiérarchiser les savoirs et les cultures des personnes, créer les conditions de l'hospitalité pour l'art.

→ **Proposition A : tirer parti de la diversité et de la richesse culturelle des citoyens pour permettre l'expression et la reconnaissance de tous.** Il s'agit d'une exigence induite par égard pour la diversité des cultures et des territoires de Nouvelle-Aquitaine, mais c'est un sujet bien plus universel. Développer une meilleure connaissance des cultures des personnes ; Promouvoir les initiatives artistiques en prise avec chaque contexte local des personnes, des communautés, des ressources. Impliquer les citoyens sur les processus : avant, pendant et après la production et la diffusion des œuvres. Rendre ainsi intelligible et accessible les processus de création et de diffusion à partir des démarches artistiques et autour des œuvres, pour favoriser tout ce qui peut permettre de faire connaissance au double sens de se présenter, s'ouvrir à l'autre d'une part, et de fabriquer de la connaissance mutuelle d'autre part. Désacraliser l'œuvre tout en soulignant son statut particulier et ses qualités propres, démythifier l'artiste tout en affirmant son statut d'auteur et en soulignant les aspects inédits et alternatifs de ces contributions. Valoriser les expressions approximatives ou incongrues dans les échanges conduits autour des œuvres, puisque le processus créatif se nourrit lui-même de tâtonnements et d'expérimentation. Valoriser le cheminement individuel pour que l'histoire de chacun, ces codes culturels propres, nourrissent le collectif. Inviter au cheminement culturel intra et interdisciplinaire.

→ **Proposition B : développer l'expression artistique.**

Contribuer à la concrétisation des parcours d'éducation artistiques et culturels, qui sont des dispositifs valeureux impliqués dans les territoires, mais qui parfois sont un peu légers en termes de concrétisation, de réalisation. Multiplier les lieux de pratique, stimuler l'imagination, le sentiment esthétique et l'autonomie créative tout en promouvant les exigences de rigueur, de ténacité et d'engagement qui qualifient les démarches artistiques.

→ **Proposition C : ouvrir à l'art tous les espaces publics et privés.**

Favoriser les rencontres d'art avec les personnes dans les lieux de vie, les espaces publics, les lieux de travail, le domicile. Il y a là des secteurs qui ont été peu explorés, peu travaillés jusqu'à présent. Favoriser et donner de la visibilité à l'initiative consistant à accueillir des artistes chez l'habitant. Créer des dispositifs de passerelles permettant plus de mobilité dans les projets culturels et artistiques hors les murs.

→ **Proposition D : accueillir l'art et les artistes sans les instrumentaliser.**

Favoriser l'hospitalité pour l'art par l'échange, le débat, la réciprocité, la mutualité entre l'artiste et ceux qui l'accueillent. Les acteurs de la production et de la diffusion de l'art contemporain doivent accompagner, favoriser, stimuler les processus d'hospitalité social des artistes et des œuvres. Aider les artistes à parler de leur œuvre aux néophytes. Reconnaître et accueillir l'artiste pour ce qu'il est, sans lui faire porter un masque professionnel autre : enseignant, animateur, médiateur, travailleur social...

→ **Proposition E : favoriser l'appropriation des lieux culturels.**

Intégrer davantage de convivialité dans les projets et les actions, en collaborant avec des partenaires locaux ou ouvrant vers d'autres publics. Favoriser le développement d'espaces non contraignants pour une diffusion des œuvres et des démarches artistiques qui soient propices à l'errance créatrice de sens, à la dérive productrice de connexions culturelles. Articuler une diversité de production, œuvres, productions amateurs, documents experts, ressources participatives, dans un même espace. Favoriser la multiplication des usages d'un même lieu en partageant les espaces, en renouvelant les usages d'un même espace. Encourager les métissages de savoir-faire

avec des pratiques artistiques diverses. Favoriser les partenariats avec des secteurs extra-artistiques et culturels.

Intervention de Marianne Lanavère

Directrice du Centre international d'art et du paysage de l'Île de Vassivière

Chapitre 8 — Constituer et consolider la scène artistique régionale

Les propositions exprimées dans le cadre du SODAVI n'amènent pas seulement à créer de nouveaux dispositifs. Elles engagent surtout à améliorer les manières de travailler en les restructurant sur le long terme. C'est le principe sur lequel est basé ce chapitre 8.

→ **Proposition A :** *promouvoir la diffusion et l'acquisition des œuvres des artistes régionaux.*

Il s'agit ici, au niveau des structures, de consacrer une part significative des budgets artistiques à la création. Fut évoqué également :

- l'adoption de quotas d'acquisition d'œuvres d'artistes régionaux dans les collections publiques.
- des appels à projets régionaux invitant les collectivités territoriales à mettre en avant des artistes de la Nouvelle-Aquitaine.
- des project-rooms pérennes, dans les structures de diffusion, destinés à y montrer le travail des artistes qui travaillent en région.

→ **Proposition B :** *accroître et structurer les échanges entre artistes et structures.* Cette proposition passe notamment par la création, dans les lieux de diffusion institutionnels, de journées de rencontre et de permanences d'accueil réservés aux artistes. J'ajoute ici que les rapports entre artistes et structures ont été totalement rebattus dans le cadre du Sodavi car nous nous sommes tous retrouvés à réfléchir et à être force de proposition ensemble, en dépassant le rapport traditionnel "quel est ton CV, ton travail, etc.". C'est cela qu'il nous faut maintenir durablement.

→ **Proposition C :** *encourager la scène artistique émergente par l'organisation d'un événement d'ampleur internationale.* Nous avons parlé d'un

événement qui pourrait nous mobiliser en un seul moment fort, un événement faisant date, un événement visible. Plusieurs propositions ont été formulées et sont détaillées dans l'inventaire des propositions. Collectivement nous avons établi que cet événement ne doit pas assécher le financement des projets et des programmations des acteurs mais qu'il doit s'appuyer sur l'écosystème existant. Il pourrait également s'appuyer sur un lieu symbolique existant ou à construire, sur une identité ou un thème. Il nous faut inventer une forme bénéficiant à l'ensemble de la région et à ses différents pôles territoriaux.

→ **Proposition D :** *faciliter la mobilité des artistes et des œuvres.*

Des mesures sont à prendre pour faciliter la mobilité des artistes et des œuvres, concrètement par la question des transports publics mais aussi en aidant à la location de véhicules adaptés. Dans les dispositifs d'aide à la création, il est noté l'importance de prendre en compte le besoin de mobilité et de le différencier de la rémunération artistique, ce qui est complémentaire d'ailleurs. La nécessité d'une assistance à l'ingénierie financière, pour la rédaction des dossiers de candidature et le montage de projets européens, a aussi été pointée : sur ce plan, les compétences de nos partenaires que son l'Etat et la Région devraient être mobilisées.

→ **Proposition E :** *favoriser l'installation de nouveaux artistes sur le territoire régional.*

Des politiques très structurées ont permis l'accueil important de nouvelles populations, notamment dans les territoires ruraux dont je fais partie par exemple, sur le plateau de Millevaches. Ce sont ces mêmes politiques d'accueil, attentives aux artistes, qui contribuera à leur installation.

Pour terminer, j'ajouterais que nous n'avons pas, ou peu, abordé dans le Sodavi le marché de l'art, qui est une dimension importante dans la réflexion menée sur la scène artistique régionale. Tout comme l'est le développement de collectionneurs ou de collections d'entreprises. Cela m'interroge. De même, n'avons pas parlé de discours sur l'art, d'espace de discours critique, de la critique d'art, de l'édition. Ce sont des choses qui sont peu apparues et qui mériteraient d'être questionnées davantage.

Chapitre 9 — Développer le rayonnement national et international des acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine

→ **Proposition A : s'appuyer sur les acteurs, dynamiques et compétences existant-e-s.** Cela passe par l'utilisation de flux existants, l'utilisation des déplacements de toutes natures qui traversent la région ; par le fait de s'inspirer de manifestations, notamment dans le champ de l'art contemporain : la Biennale de Lyon, le Printemps de septembre... et en se basant sur la présence d'aéroports, de liaisons internationales, des liaisons ferroviaires ;

Mais cela devrait passer aussi par le fait d'associer à l'accueil d'artistes étrangers tout le réseau d'acteurs des structures accueillantes.

Nous devons aussi nous inspirer d'autres modèles, notamment dans le cinéma, pour créer des dynamiques à l'international, au régional, au national. Il s'agit aussi de cultiver la transversalité de tous les secteurs, de travailler avec d'autres partenaires, comme par exemple la CCI et les entreprises qui cherchent aussi des liens internationaux pour se développer.

→ **Proposition B : développer des partenariats européens.** Développer les partenariats européens, c'est se rapprocher d'autres organismes comme le conseil de l'Europe, et regarder quels sont les accords de coopération avec la région Nouvelle-Aquitaine ou les régions jumelées, l'euro-région, les réseaux européens professionnels existants, identifier d'autres réseaux en Europe qui agissent dans le champ des arts visuels, des réseaux régionaux mais aussi des réseaux nationaux. Il s'agit de développer des connaissances, des compétences et des outils dans les structures, ce qui touche aussi à l'aide au montage de dossiers de co-financement : il nous faut par exemple connaître le fonctionnement de l'institut français, connaître le fonctionnement des fonds européens, etc.

Inviter des professionnels étrangers, des commissaires et des critiques, à rencontrer les acteurs et les artistes de notre région est aussi une piste à explorer, par exemple dans le cadre de l'événement d'ampleur international (foire, une biennale ou salon) que j'ai déjà évoqué.

Enfin, le besoin a été également souligné de créer un bureau territorial de la mobilité et du développement de projets.

Intervention de Denis Driffort

Directeur de Pollen

Chapitre 10 — Faciliter la création des projets transdisciplinaires

La question qui se pose ici est celle de la transdisciplinarité. Le constat de base est que le traitement des projets transdisciplinaires est inadapté et les différents bureaux qui les traitent au sein des tutelles et collectivités ne sont pas forcément compétents. L'enjeu est d'améliorer les relations entre les élus, les décideurs des services administratifs et les porteurs de ces projets, de manière à ce que ceux-ci trouvent à être portés en dehors des contraintes qu'imposent les dispositifs existants. L'intérêt est que l'on parte de la dynamique propre à ces projets pour pouvoir les accompagner.

→ **Proposition A : développer la vision en transversalité des tutelles et collectivités.** Il faut essayer de conserver la dynamique des projets transdisciplinaires et d'arriver à mettre en place des systèmes de formation des élus et des techniciens, en particulier aux niveaux municipal, départemental, et régional, de manière à ce qu'on préserve la nature des projets.

→ **Proposition B : favoriser la coopération entre structures relevant d'autres champs artistiques.** Ce point ramène à la responsabilité des réseaux, sur la base de ce qui s'est constitué au fil du SODA-VI. C'est aux réseaux d'agir et de voir comment ils peuvent jouer un rôle actif pour que cette transdisciplinarité puisse déboucher sur quelque chose de concret. Il est également noté d'améliorer la connaissance et la reconnaissance des structures entre-elles. Cela renvoie à notre responsabilité individuelle, au rôle que chacun doit jouer en tant qu'acteur sur le terrain : développer un réseau ressource répondant aux besoins d'expertise, de compétences, de mutualisation.

Chapitre 11 — Développer des passerelles entre les arts visuels et le secteur de la recherche et les acteurs économiques

- **Proposition A** : développer la reconnaissance réciproque des compétences et des expertises avec les acteurs économiques. On y a cité les CCI mais cela peut aller au-delà : comment associer plus fortement les chefs d'entreprises et les salariés à des projets et des dispositifs ? quels rôles les acteurs culturels peuvent-ils jouer au sein des entreprises ?
- **Proposition B** : développer des projets communs de recherche, de production et de diffusion avec les acteurs économiques. Cette proposition parle d'elle-même. Il s'agit notamment de développer les résidences d'artistes dans les entreprises sous une forme dynamique.
- **Proposition C** : communiquer auprès des acteurs économiques. Cette idée rappelle l'importance de la co-construction avec les acteurs économiques et de l'industrie, avec les entreprises, pour per-

mettre une meilleure prise en compte du secteur artistique dans le champ économique lui-même.

- **Proposition D** : développer la reconnaissance réciproque des compétences et des expertises avec les acteurs de la recherche et développer des projets communs. L'objectif est de sortir des logiques de concurrence, de favoriser la mise en commun de nos compétences pour agir à l'échelle du territoire, plutôt que de développer secteur par secteur, territoire par territoire, les mêmes compétences. Comment peut-on travailler ensemble et co-construire des projets d'envergure sans diluer notre énergie en multipliant des projets similaires ? C'est le défi qui est pointé ici.

Et pour conclure en une seule phrase, je reviendrai sur un mot qui est beaucoup revenu dans cette concertation : « instrumentalisation ». Les dispositifs, qu'ils soient administratifs, techniques ou logistiques, doivent être mis au service d'un territoire sans instrumentaliser les artistes, les œuvres ni leur travail.

Le point de vue des réseaux régionaux

Frédéric Lemaigre

Co-président de Cartel

Le territoire est une fiction issue d'une co-construction de nos regards.

Cette intervention dans sa forme vient interrompre une matinée déjà riche en communications diverses. Elle est un intervalle, peut-être un entracte, un intermède, ou encore un inter-made artistique... Elle sollicite un certain lâcher-prise et a pour objectif de présenter « le point de vue du réseau Cartel » sur les préconisations produites durant ces chantiers. Pour cela, et dans le cadre d'une concertation dédiée aux arts visuels, quoi de plus signifiant que d'être accompagné en arrière plan par une œuvre d'art visuel, qui se pense réflexivement et nous pense ?

Cette intervention débutera et se terminera par un point. Un point de FUSION ou bien plutôt de SUBLIMATION, qui en thermodynamique correspond au passage direct de l'état solide à l'état gazeux ! C'est-à-dire peut-être : un point de disparition mutuelle ? Nous avons beaucoup gazouillé ce matin... Les Français, soucieux de dessiner leur avenir à partir d'une origine, font très régulièrement « le point... ». Généralement nous avons besoin d'une origine, pour définir une destination, un avenir. Les Anglo-Saxons tracent davantage des lignes. Leur point zéro, comme sur leur double-décimètre, est au milieu. Paraphrasant ainsi Gilles Deleuze, au sein

de Cartel, nous croyons nécessaire de repenser les choses en repartant du milieu. Notre « point de vue », c'est aussi en correspondance, le nom d'invention attribué initialement par N. Niepce à la première photographie : le « point de vue du gras » est réalisé depuis la fenêtre du premier étage de l'atelier de son domicile baptisé « Le Gras » en 1826 près de Chalon sur Saône. C'est donc une photographie, une image fidèle sincère et véritable disent les experts comptables, que nous vous livrons sur tout le travail effectué depuis le dernier Atelier fédérateur.

Comment se pense le réseau Cartel à travers cette expérimentation du Sodavi ?

Le point de vue de Cartel est tout d'abord réflexif et vient interroger le renouvellement de sa propre pratique en tant que réseau. Il est complémentaire sur la forme comme sur le fond à celui des autres réseaux qui suivront cette intervention.

Mais, qu'est-ce qu'un RÉSEAU d'art contemporain ?

Un réseau n'est pas une constellation, encore moins un nuage de points fixes constitués par des acteurs. Il n'y a pas de hiérarchie ordinairement dans un véritable réseau – et encore moins de tête de réseau. Chaque membre, chaque acteur autonome est en mouvement à travers ses raisonnements, ses projets, ses désirs de se mouvoir quelque part ou vers

les autres. Il trace ainsi une ligne. Un réseau trace en quelque sorte des lignes de fuite^[1]. Ce Sodavi, d'une certaine manière, nous a changé dans nos raisonnements, nos manières de faire et nos pratiques. Nous ne reviendrons plus jamais au point de départ. Nous ne serons plus jamais les mêmes. Le Sodavi nous interroge avant tout sur qui nous sommes. Acteurs, artistes, prestataires, médiateurs, etc...

Non pas comme une assignation possible de notre avenir, mais sur notre devenir. C'est pourquoi, regarder aux intersections, au croisement de ces lignes, permet d'observer la nature même de notre réseau : voir comment il devient. Prendre une ligne de fuite ne signifie pas « prendre la bonne voie » mais « expérimenter ». C'est accepter selon nous de prolonger la dynamique de partage et de co-construction engagée dans le cadre du Sodavi.

Description de l'œuvre Sections of a happy moment (un extrait est diffusé derrière l'intervenant)

Comment une construction – une co-construction du regard devient un territoire ?

Cette œuvre est un diaporama de 26 mn diffusé en boucle et constitué de 180 photographies enchaînées. Sans doute renouet-il, comme souvent dans l'art contemporain, avec le cinéma inventé par Edison (lui-même dif-



N. NIEPCE

D. CLAERBOUT

Y. OZU

fusé en boucle) et supplanté par l'invention des frères Lumières, linéaire dans sa diffusion : avec un début et une fin. Une scène de la vie quotidienne, d'une apparente simplicité, qualifiée de moment heureux. Une scène photographiée au millième de seconde, et pourtant ici qui va durer éternellement. Cette scène de la vie quotidienne (une cité, ses habitants, une jeune fille qui lance un ballon) et puis nous, spectateurs, qui l'observons ainsi suspendu, va nous devenir familière. Cette scène, au bout de quelques temps, nous avons l'impression de l'avoir vécue nous-mêmes. Elle devient bien réelle, et s'inscrit dans notre souvenir. Cette scène est ici perçue comme une addition de points de vues qui s'enchaînent sous une multitude d'angles de prises de vues qui varient et tournent autour des personnages. Cette scène, qualifions là de territoire. Ces derniers mois nous avons travaillé sur 8 chantiers ayant pour thématique le territoire, notion bien abstraite, alors que l'acte de se territorialiser est quelque chose de très concret et commun, comme les juxtapositions de regards, de perceptions et de points de vues que nous effectuons quotidiennement.

Dans la répartition des points de vues sur la synthèse que nous devons énoncer en complémen-

tarité avec les autres réseaux, nous avons choisi celle qui nous préoccupe actuellement au sein de Cartel : la gouvernance démocratique^[2].

Celle-ci n'est en rien un oxymore. Le Sodavi nous a permis de reconsidérer l'exercice démocratique de notre réseau, en décidant par exemple de nous re-structurer en « collégiale » (il n'y a plus de hiérarchie des rôles), et les responsabilités sont exercées de manière horizontale, afin d'impliquer davantage nos membres dans le processus de décisions, et faire en sorte que chaque acteur prenne part, s'il le souhaite, à l'action et à la prise de décisions.

La démocratie, c'est avant tout accepter nos différences entre structures (nos membres sont aussi hétérogènes dans leur structuration que le sont des écoles d'art, des associations, des centres d'art labellisés, un Frac, des musées...). Nous devons en finir avec nos dénis et accepter de débattre de nos contradictions d'intérêts^[3].

Cette question de la gouvernance démocratique doit être explorée car elle se reposera inéluctablement au moment du rapprochement des réseaux. De par nos variations dans nos intensités et nos trajectoires, il ne peut y avoir de convergence unilatérale. Devrions-nous fusionner ? Se sublimer en un

super réseau des réseaux ou en autre chose, une entité dont nous parvenons encore mal à esquisser encore aujourd'hui la substance et les contours ?

La notion de gouvernance provient étymologiquement de gouvernail, c'est-à-dire celui qui dirige, qui tient la barre et tient la direction... La démocratie, c'est l'exercice qui conduit à décider ensemble du cap à transmettre à la gouvernance qui l'applique.

Simplement : démocratie, on décide du cap ensemble – gouverner on s'y rend en quelque sorte...

La gouvernance démocratique, c'est accepter l'expression de nos différences de points de vue, de se mouvoir en commun dans le respect de la dignité et des désirs de chacun des membres.

Tout territoire est donc une fiction.

La région Nouvelle-Aquitaine elle-même, en tant que territoire, est une construction. Elle nous invite d'ailleurs dans le cadre de ce Sodavi à mener une co-construction. Cette œuvre de David Claerbout est justement avant tout une co-construction du regard sur un territoire. Le territoire d'une fiction en construction. La fiction n'est pas synonyme de mensonge ou d'œuvre de pure imagination. Les dieux n'étaient pas un mensonge pour les Grecs, inventeurs

de la démocratie. Ils existaient réellement, dans leur vie quotidienne. La fiction est l'art d'exprimer le monde dans un jeu de faire semblant : « toute histoire qu'on peut raconter » est une fiction. Elle nécessite notre adhésion.

Ce diaporama est aussi une construction. Des situations, des époques et des contradictions cohabitent en un agencement subtil créé par l'artiste, et auquel nous adhérons. L'architecture est celle d'un grand ensemble en Belgique des années 1960. Les personnages sont des comédiens, photographiés sur fond vert puis incrustés dans ces architectures issues d'archives photographiques. Rien de tout cela n'a réellement existé, ces personnages ne se sont pas tous rencontrés. C'est la fiction que nous construisons nous-mêmes, qui la rend réelle, à travers notre affection, notre croyance en ce moment heureux. Ce territoire, fictionnel en tout point, finit par avoir une existence bien réelle en nous.

Ce territoire : c'est celui des images, le territoire de l'art qui est aussi une autre forme de réalité recomposée.

En guise de possible conclusion

Les questions sémantiques^[4] seront déterminantes, car nous pensons avec les mots qui sont à notre disposition, comme Orwell nous l'a démontré dans 1984 avec sa « novlangue ».

Cette notion de gouvernance démocratique sur le territoire est un enjeu majeur à repenser. Et alors que nous faisons cohabiter deux notions aussi divergentes que l'économie créative et les droits

culturels, la question se pose de savoir comment faire culture commune ensemble au sein et en dehors de nos réseaux.

Nos métiers se structurent-ils en filière, ou bien faut-il explorer davantage la notion d'écosystème ? Eco signifie la maison. L'économie c'est « la gestion de la maison », l'écosystème interrogerait ainsi davantage la relation entre les êtres, les structures et les acteurs de ce Sodavi. Toutes ces questions sont débattues parallèlement dans une autre commission qui travaille sur les droits culturels des personnes : un changement de paradigme à l'œuvre dans notre secteur au regard de nos pratiques, de nos croyances en la sainte trinité artistique : « création, production, médiation ».

Une séquence du film *Été précocce* de Y. Ozu prend la suite de l'extrait de David Claerbout

(On y voit un champ contre-champ d'un couple observant un ballon de baudruche s'élever dans les airs).

Nous finirons sur un devenir-point, comme convenu. Mais un point rempli d'une liberté nouvelle.

Un ballon s'éloigne au loin ; il contient pourtant le même air que le dehors, mais son air a été réchauffé par le soleil. Le gaz ainsi plus léger le fait s'élever. Le Sodavi ne serait-il pas en quelque sorte cette membrane infime, qui permet à l'air de se réchauffer, et au ballon de prendre son envol ? Ne serait-il pas pour Cartel et pour

nous tous présents ici et maintenant, ce jour, une promesse ? Celle de la plus belle des émancipations...

[1] Félix Guattari et Gilles Deleuze ont élaboré ce concept de ligne de fuite dans leur ouvrage *Mille Plateaux* (1980). Ils distinguent pour cela au sein de nos vies trois types de lignes : la ligne dure, la ligne souple et la ligne de fuite. Les lignes dures sont celles des dispositifs de pouvoir. Tant que nous restons sous contrôle, nous nous contentons de passer d'un segment dur à l'autre, de l'école à l'université, puis au salariat et enfin à la retraite. Les lignes dures nous promettent un « avenir », une carrière, une famille, une destinée à accomplir, une vocation à réaliser. Les lignes souples sont différentes mais voguent autour des lignes dures sans les remettre en question. Les lignes de fuite, et de celles-ci nous ne revenons jamais au même endroit. Partir et accepter de ne pas revenir « Une vraie rupture est quelque chose sur quoi on ne peut pas revenir, qui est irrémédiable parce qu'elle fait que le passé a cessé d'exister ». Les lignes de fuite ne définissent pas un avenir, mais un devenir. S'engager partir et accepter de ne pas revenir. La destination est inconnue, imprévisible. Une ligne de vie, qui permet de se sentir libre.

[2] Aux côtés de l'Etat et de la Région, les réseaux d'art contemporain de Nouvelle-Aquitaine souhaitent s'engager en faveur du développement d'une gouvernance démocratique du secteur des arts visuels. Ils estiment que favoriser cette bonne gouvernance est un élément fondamental à mettre en oeuvre dès à présent, davantage que la création d'un "lobby". Ils insistent sur la nécessité : la simplification administrative et la mise en place d'une évaluation continue et collective des projets et des actions.

[3] Selon Paul Ricoeur : « Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité, d'associer à parts égales, chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage. »

[4] Les réseaux soutiennent la démarche proposée dans le cadre de ce chapitre consacré aux droits des personnes. Ils relèvent toutefois dans l'inventaire un certain flottement dans l'utilisation des mots "culture" et "art", deux termes qu'il faut distinguer précisément.

Enfin, ils pointent le besoin d'une réflexion menée par les acteurs des arts visuels eux-mêmes permettant de faire cohabiter droits culturels et économie créative, deux axes de travail que la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'associer.

Blaise Mercier

Président de Fusée

Depuis deux ans que nous travaillons sur ce projet, nous avons déployé une énergie importante et nous avons appris à travailler ensemble, à nous connaître, à créer des chaînes de circulation de l'information, des ressources, des personnes. Nous avons fait la preuve que les arts visuels constituent un système fertile où la notion d'écosystème est extrêmement importante : les artistes et les acteurs y trouvent les moyens, les compétences et les outils du développement des projets de leurs territoires. Ce Sodavil est déjà l'esquisse d'un grand réseau régional, archipel décentralisé horizontal, s'appuyant et concentrant les forces de chacun d'entre nous.

En préambule, dans le contexte national, les réseaux d'art contemporain de Nouvelle-Aquitaine souhaitent mettre en avant deux principes transversaux :

→ La fin annoncée des contrats aidés par l'Etat, dont bénéficient aussi bien les structures que les artistes, est un facteur d'inquiétude supplémentaire pour l'ensemble des acteurs des arts visuels qui œuvrent dans le cadre d'une économie déjà très fragile. Il est aujourd'hui vital pour nombre d'entre eux que soient trouvés en région des réponses et des moyens leur permettant de continuer à assurer leur travail, leur rôle et leur mission. Ce contexte national nous met à un endroit de fragilité encore plus grand. Des solutions restent à trouver.

→ L'élément transversal à tout ce qu'on a pu dire ou entendre est la nécessité de la consolidation, de la valorisation et du soutien à tous ceux qui contribuent déjà à répondre aux besoins des acteurs et pourraient y répondre davantage. Cette perspective de développement des actions et des acteurs qui les portent dans les territoires, doit être préférée à la création de nouveaux outils, dispositifs, structures et plateformes.

En conséquence, nous ne pensons pas à créer une gigantesque moissonneuse-batteuse favorisant une production intensive et centralisée, mais à donner des outils et savoir-faire pour une agriculture raisonnée et saine. Concrètement, il ne s'agit surtout pas de créer une instance centralisatrice, agence ou opérateur qui viendrait se substituer aux forces vives des territoires. Les réseaux ne croient pas à l'idée selon laquelle la création d'une plateforme numérique pourrait constituer une réponse globale et efficace aux besoins spécifiques, circonstanciés et très divers de chacun des acteurs. Ils estiment également que le coût de création et de mise à jour des contenus, ainsi que l'animation de cette plateforme, se révélerait disproportionné par rapport aux bénéfices réels. Ce que proposent et défendent les réseaux est de plaider en faveur d'une meilleure connaissance et valorisation des outils et supports existants et d'une meilleure existence des ressources et informations. Nous pensons nécessaire, à la place d'une plateforme, d'identifier les lieux ressources sur les territoires et de les soute-

nir pour qu'ils soient en mesure de répondre aux questions, aux besoins des acteurs locaux, dans un rapport de proximité avec eux. Ces lieux pourraient recevoir un label, travailler en réseau et bénéficier d'un tronc commun de ressources tenues à jour. La région Nouvelle-Aquitaine, qui dispose de nombreuses compétences en la matière, pourrait également y jouer un rôle moteur. La mutualisation de ces ressources et de ces compétences est à la source des projets d'art contemporain, tout comme le développement de partenariats, associant l'ensemble des acteurs des arts visuels. Les réseaux s'engagent donc à poursuivre dans ce sens leurs efforts, notamment dans la perspective du développement de collaborations associant des territoires différents et complémentaires entre eux.

Concernant la formation qui a fait l'objet d'un chantier, tous les acteurs des arts visuels, de manière décentralisée et horizontale, ont un rôle à jouer dans son amélioration. La formation des artistes doit être pensée à partir de la notion de parcours et en s'appuyant sur les compétences de chacun pour permettre une redistribution économique au service de l'écosystème. Ce dont l'artiste a besoin, ce n'est pas seulement de technicité, c'est aussi d'intégrer des stratégies de développement de son activité. La stratégie, c'est aussi une bonne connaissance du paysage et des territoires.

Une prime au projet de formation co-portée par des acteurs dans des territoires différents et complémentaires peut être envisagée. Un critère qui peut être

relevé par la DRAC et par la Région. On attend aussi beaucoup des contributions des écoles d'art dans le cadre de l'émergence de leur nouveau réseau régional. Aujourd'hui, elles sont peu représentées car c'est la rentrée, mais il nous semble extrêmement important que le lien se fasse avec elles.

Les réseaux pointent également le rôle central que l'Etat et la Région doivent jouer en mobilisant leurs compétences, leurs services et leurs dispositifs déjà existants dans le domaine de l'économie et de la recherche. Ils pensent nécessaire que l'Etat et la Région favorisent l'ouverture des instances de ces deux secteurs d'activités et plaident pour que les acteurs des arts visuels y soient représentés.

Entre maintenant et notre rendez-vous à Anglet, nous allons travailler avec l'Etat et la Région à l'élaboration de la mise en oeuvre des propositions.

Je souhaite remercier, à travers l'initiative de la DRAC et à travers les services de la Région, leur engagement pour cette audacieuse concertation. Nous avons été très sollicités par les autres régions de France qui sont venues nous voir. A nous de ne pas rater, dans les mois à venir, la transformation des fruits de notre travail en une vraie proposition de politique culturelle à présenter, nous en serions très heureux, en 2018 à Anglet.

Catherine Texier Présidente de CINQ,25

Nous fêtons aujourd'hui une année de concertation qui a été extrêmement riche, précise et regardée. Nous avons su développer en Nouvelle-Aquitaine un processus de travail de concertation qui produit des faits concrets sur ce vaste territoire. Ce qui a été accompli est déjà une réussite, mais il nous faut maintenant nous tourner vers comment tout cela se traduira. Un travail important nous attend, avec la responsabilité collective qui est aussi la nôtre de pouvoir concrétiser les propositions importantes, dont certaines seront à remettre encore et encore sur le métier pour aboutir vraiment.

D'ici quelques mois, le Soda-vi ouvrira sur autre chose, une autre forme qu'il nous reste encore aujourd'hui à réfléchir pour que l'énergie mise en oeuvre soit opérante. Je pense d'abord aux artistes dont la représentation et le travail au sein de collectifs est toujours plus complexe que pour nous, professionnels des structures, qui sommes immergés en permanence, la plupart du temps dans des équipes, même si certains d'entre nous travaillent de façon isolée. Je remercie donc les 200 artistes qui ont participé et qui continuent à travailler avec nous. Cette qualité de notre rassemblement nous ouvre la voie pour inventer d'autres formes et, comme le disait Marianne Lanavère, nous ne serons plus jamais les mêmes puisque nous avons déjà appris à travailler différemment ensemble.

Lors de cette étude qui vous a été présentée - au goût de ber-

gamote, à la fois acide et subtile, mais surtout acide - comment aujourd'hui ne pas se dire qu'il y a une urgence absolue ? Comment aujourd'hui accepter de continuer à travailler sereinement dans un secteur où nos pairs que sont les artistes, sont plus de 60% au SMIC et surtout pour plus de 42% bénéficiaires du RSA ? Parmi les propositions qui ont été détaillées, les réseaux ont décidé que la première des mesures qu'il est nécessaire de mettre concrètement en place est une mesure qui est à notre portée immédiate, qui ne suppose pas de la part de nos partenaires publics de mettre en route des moyens supplémentaires démesurés, et qui est d'abord un engagement collectif. Cette mesure, qui concerne la rémunération des artistes, passerait par la mise en place en Nouvelle-Aquitaine d'un barème de rémunération que nous respecterions tous, assortie d'une réglementation. C'est typiquement la mesure qui, au-delà de sa force symbolique, aura un effet réel et concret sur notre territoire et pourra signer l'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ensemble des professionnels qui la compose dans le secteur des arts plastiques, comme un signal national, échelle dans laquelle nous agissons nécessairement au-delà de la région.

Blaise Mercier a rappelé la fin des emplois aidés, une mesure qui aujourd'hui nous interrogent tous. De façon symétrique, la hausse de la CSG non compensée vient impacter les artistes-auteurs et les travailleurs indépendants. Parmi toutes les propositions qui ont été énoncées, beaucoup doivent avoir un prolongement

national pour assurer une pérennité et un développement à tous nos travaux.

Parmi les éléments qui élargissent notre horizon, nous aurons la tâche immense de travailler dans cette région avec les propositions qui lui correspondent car nous sommes sur un territoire, voire des territoires, riche(s) et complexe(s), ne disposant pas sans forcément d'une équité de traitement dans la répartition des équipements et la réalité des dispositifs. Nous devons veiller à développer une équité territoriale efficace, et dans le même temps travailler sur ce que nous sommes ici et maintenant.

Regarder ce qui se passe autour de nous nous permet de trouver des échos qui nous renforcent, au niveau national. Cela passe également par la coopération avec d'autres grandes régions qui ont aussi engagé des réflexions et peuvent nourrir notre recherche et nous permettre de ne pas nous épuiser à faire seul un travail qui est considérable.

Dans le domaine de la formation, nous avons un besoin de travailler avec les écoles d'art pour réfléchir à la formation continue tant des artistes que des acteurs du secteur.

Plus largement, il y a des régions où ce type de réflexion est déjà plus engagé, et pouvoir partager sur ce domaine et se répartir les efforts, voire mutualiser un certain nombre d'offres, nous semble une voie nécessaire. C'est aussi celle sur laquelle il est désormais temps de nous engager, puisque jusqu'à présent nous sommes restés concentrés sur l'état des

lieux de ce que nous sommes. Les objectifs et les orientations à déployer maintenant nous semblent être essentiels.

Les propositions présentées ce matin ont des périmètres demandant des moyens très divers. La question des priorités est encore à travailler, collectivement et collégialement puisque maintenant ce sont deux mots qui sont au cœur de tout ce qui nous anime. Il s'agirait d'établir un véritable programme, un plan pour les arts plastiques en Nouvelle-Aquitaine qui est aujourd'hui, et il faut en prendre collectivement conscience, la région reconnue comme absolument exemplaire au sein du paysage national.

Nous avons tous à cœur de respecter la parole que nous nous sommes respectivement donnée, d'avancer et de produire des améliorations rapides et aussi de porter, avec l'enthousiasme qui est le nôtre et nous rassemble, la question de l'art, des artistes, de leurs œuvres mais aussi des populations au-devant desquelles nous allons régulièrement.

Une des issues du SODAVI est stratégique et politique. Elle conduira ce secteur pour les années à venir dans cette région. Cette issue serait idéalement l'établissement d'un contrat entre le secteur que nous représentons et nos partenaires publics que sont l'Etat et la Région. Les réseaux appellent de leurs vœux que ce contrat soit établi dans le cadre d'une co-écriture avec le secteur des arts plastiques. Nous, réseaux, y participeront activement dans la limite qui est la nôtre, puisqu'il ne nous appartient pas de mener ces politiques

et encore moins de les définir complètement. C'est un enjeu fort de la fin de ce SODAVI et c'est certainement ce qui annoncera la qualité et l'efficacité de nos actions, dans les années à venir, au service de l'art.

Conclusion d'étape

Par

M. Marc Le Bourhis

Directeur adjoint de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

« La carte n'est pas le territoire » : cette phrase ne vient pas d'un géographe. Elle est le titre d'un livre d'Alfred Korzybski, fondateur de la « Sémantique Générale » qui exprime un espoir, « celui du monde qui est toujours plus riche que ce que nous croyons ».

Le territoire n'est pas seulement le sol sur lequel nous marchons, c'est aussi une terre sur laquelle nous vivons et nous travaillons. Ce pourrait être la leçon tirée des mois de débats et de discussions avec les artistes, les structures, les professionnels ainsi que les collectivités, les élus et les techniciens qui ont souhaité nous rejoindre dans une réflexion concertée sur la place des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. Cette concertation à l'échelle du territoire régional se prolonge aujourd'hui à la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson dans le cadre du troisième Atelier Fédérateur.

La Direction régionale des affaires culturelles s'était engagée en novembre 2016, à l'occasion du premier Atelier Fédérateur à Périgueux, à co-organiser aux côtés du Conseil Régional et des opérateurs professionnels, cette grande campagne de concertation et d'état des lieux du secteur des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. L'engagement dans cette démarche concertée a été tenu, et il va se poursuivre par l'étude d'un diagnostic qui va permettre d'élaborer et de hiérarchiser les axes opérationnels du plan d'actions à développer sur notre territoire. En écho aux différentes rencontres qui se sont succédées dans les chantiers thématiques, de janvier à mars 2017 sur « La place de l'artiste », puis de mai à juillet sur « le développement territorial », nous souhaitons redire aux présidents et membres des trois réseaux Fusée, Cartel et CINQ,25 toute l'attention que nous portons à la situation des acteurs professionnels d'une scène artistique exposée aux contractions économiques et autres contingences politiques. Si nous nous sommes engagés avec vous à co-construire ce SODAVI, c'est que nous souhaitons consolider, avec vous, cette

scène régionale, développer, avec vous, les projets artistiques, favoriser, avec vous, les transversalités entre les politiques publiques, et vous encourager à affirmer vos capacités à mutualiser les pratiques et ouvrir des champs concrets de coopération à l'échelon inter-communale, départementale, et régionale. La mobilisation des acteurs du secteur arts visuels et la qualité individuelle et collective des réflexions ont été déterminants dans la construction de l'inventaire des mesures à engager, et le gage de réussite dans l'organisation de la première phase d'étude et de diagnostic du SODAVI Nouvelle-Aquitaine.

Ces temps d'échange et de partage des expériences ont permis des moments précieux qui engagent chacun d'entre vous dans une contribution partagée essentielle aujourd'hui pour le développement de la filière professionnelle qui pourra répondre aux besoins des artistes et acteurs de l'art et de la culture en région. Il faut reconnaître l'excellent travail accompli par l'équipe de coordination pilotée par Nicolas Blémus et Cécile Villiers, et le personnel de « l'Agence A ». Ils ont fait preuve d'un engagement et d'un dynamisme constants mais aussi d'un sens de l'écoute et du dialogue partagé. La rigueur méthodologique et la souplesse du travail engagé au plus près des acteurs et des artistes doivent être conservées et mises à profit dans cette nouvelle phase active du plan d'action à co-élaborer. Être au plus près des citoyens, des territoires et des acteurs de l'art est aujourd'hui un objectif prioritaire partagé. Lorsque Joseph Beuys affirmait sortir du monde de l'art (« Par la présente, je n'appartiens plus à l'art », disait-il), il parlait de « sculpture sociale » et voulait créer une société à l'image d'une sculpture collective, créative, et intentionnelle. Il souhaitait réconcilier l'art et la vie. La séparation progressive apparue entre l'art et la vie quotidienne dans une société de consommation de plus en plus agressive a marginalisé l'action de l'artiste, notamment dans son lien social. Marcel Duchamp, John Cage, Joseph Beuys, Allan Kaprow et bien d'autres artistes aujourd'hui en ont fait le constat amer. D'ailleurs sur l'art et la vie, Kaprow répondra en termes choisis : « Dans l'art occidental, disait-il, il y a réel-

lement deux histoires de l'avant-garde : une de l'art semblable à l'art, et l'autre de l'art semblable à la vie ». En simplifiant, l'art semblable à l'art considère que l'art est séparé de la vie et de tout le reste, tandis que l'art semblable à la vie considère que l'art est en liaison avec la vie et avec tout le reste. En d'autres termes, il y a un art au service de l'art et un art au service de la vie. C'est cette deuxième histoire qui nous intéresse aujourd'hui et que nous allons collectivement construire avec vous par des actions à développer dans le cadre du SODAVI Nouvelle-Aquitaine.

Suivant ce principe, le travail qui sera conduit aujourd'hui doit permettre de franchir une étape supplémentaire pour aboutir in fine à un plan d'action et de développement. Il nous faudra partir en effet d'une analyse commune représentative d'une réalité régionale pour aboutir à une meilleure articulation des politiques publiques et rendre les financements plus efficaces. Le SODAVI Nouvelle-Aquitaine est plus qu'une opportunité pour répondre de manière transversale au développement des nouvelles formes d'expression et de coopération entre acteurs de la création artistique. C'est aussi une implication des partenaires à intégrer la viabilité économique de ce secteur dans une couverture territoriale qui reconnaît la présence des artistes en milieu rural comme dans les périphéries des zones urbaines. Pour cela, je souhaite rappeler les objectifs contenus dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Ces objectifs engagent l'État - Ministère de la culture, aux côtés des collectivités, à être attentifs à la juste rémunération des artistes-créateurs, à la diversité des expressions artistiques et culturelles, et en référence à l'article 3, à favoriser les échanges et les interactions entre les cultures sur tous les territoires. Le soutien aux artistes et la reconnaissance de la diversité de leurs activités de création ne pourront être accomplis sans une reconnaissance parallèle des diversités et des spécificités territoriales. En rejoignant la vie des citoyens, nous rejoignons celle des territoires. L'artiste est incontournable dans la construction d'une communauté sociale. Tel est le sens donné au Sodavi Nouvelle-Aquitaine, qui est l'expression de la volonté du Ministère de la culture de soutenir le secteur des arts visuels en co-construction étroite avec la Région et les professionnels. Souhaitons que cette volonté puisse aboutir dès 2018 à une contractualisation par l'élaboration d'un accord cadre sur le développement

de la filière des Arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. Ce partenariat permettra, j'en suis persuadé, de reconnaître la dynamique de ce secteur, et d'apporter de nouveaux moyens financiers nécessaires pour son existence et son développement.

Je vous remercie.

Par

Mme France Ruault

Directrice de Culture et du Patrimoine à la Région Nouvelle-Aquitaine

Pour ce point de conclusion de fin de matinée, je tiens à souligner le travail considérable qui a été conduit cette année. J'avais eu le plaisir de participer à l'ouverture de cette concertation à Périgueux, où déjà les travaux soulevaient de nombreux enjeux et problématiques. Aujourd'hui, nous sommes effectivement dans un moment qui est extrêmement fondateur, très riche et assurément novateur par la mobilisation professionnelle que cette concertation a pu générer, notamment celle des collectivités territoriales. Rappelons-nous que la culture est une compétence partagée.

Lorsqu'on voit les chiffres produits par l'observatoire de l'agence L'A., on se rend compte de la complexité de l'environnement dans lequel nous évoluons tous collectivement, artistes, techniciens, têtes de réseaux, structures de création, de production, de diffusion.

Dans cette Nouvelle-Aquitaine, la question qui se pose est désormais de savoir quelles perspectives nous pouvons nous donner pour collectivement faire culture commune ? Il s'agit aujourd'hui de rebattre les cartes et d'avoir la force et l'intelligence collective pour conduire ce chantier ensemble. A ce moment de refondation, le travail mené dans le cadre du Sodavi ouvre la voie à ce qui doit être produit en termes de choix de politique publique, au sein des collectivités et, puisque je représente ici la Région, au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La culture étant une compétence partagée des collectivités territoriales, cette politique publique nécessite d'être fondée avec toutes les strates des collectivités territoriales, ce à quoi la Région s'est déjà engagée à travers les Conférences Territoriales de la Culture. Elles questionnent les territoires, la place de l'artiste,

la circulation des œuvres et des artistes, les publics, la médiation. Nous avançons ensemble, avec l'Etat, et notre feuille de route a vocation à durer tout le temps du mandat en cours.

Quant à la dynamique enclenchée par le SODAVI, c'est un chantier ouvert qui a vocation à se transformer, comme cela a été le cas pour d'autres secteurs avec l'établissement de contrats de filière sur les champs du cinéma, du livre et des musiques actuelles, la refondation des politiques du patrimoine, et bientôt le lancement de concertations sur le spectacle vivant et les festivals mais aussi l'éducation artistique et les médiations.

Concernant le Sodavi, la priorité des prochains mois est d'établir un accord cadre, un contrat, un schéma. Les préconisations livrées ici sont d'une diversité et d'une richesse folle, elles viennent se croiser et poser des enjeux que l'on retrouve dans le champ de la création, de la diffusion, des dynamiques de réseaux et elles questionnent l'accès aux ressources. Il s'agit donc, notamment, de prioriser des principes. C'est ce qui nous sera très utile et précieux. Par exemple, lorsqu'il est question de créer une plateforme de ressources, il est certain qu'il ne faut pas réduire cette proposition à un outil. Il s'agit en réalité de développer le principe d'une meilleure circulation de l'information et de s'assurer que les dynamiques de réseaux puisent dans les ressources de l'écosystème auquel nous appartenons tous. Pour le moins, la Région a un rôle à jouer ici, puisque la puissance publique est là pour accompagner les dynamiques de réseau et ces dynamiques évoluent, comme la création, la relation aux artistes, aux hommes, la relation aux femmes et au public très largement. Ce qui nous amène à questionner les droits culturels. La Région a souhaité lancer un appel à volontariat sur les droits culturels. Ces travaux nous engagent dans un processus, et quelles qu'en soient les formes et ce que retiendra dans un premier temps la puissance publique, il nous faut nous inscrire dans une dynamique.

Les travaux que nous avons collectivement conduits cette année et qui vont trouver leur point d'aboutissement en 2018 à Anglet, il nous faudra les poursuivre encore régulièrement dans les années futures. Le processus auquel nous participons tous ne doit pas s'arrêter dans un simple accord cadre ou dans un contrat de filière, car participe d'une dynamique de construction de la Nouvelle-Aquitaine.

Il me semble aussi qu'il nous faudrait collectivement prendre date pour que les chiffres clés identifiés par l'observatoire de l'agence A nous soient donnés chaque année. Rappelons-nous que le champ de l'agence était essentiellement sur le spectacle vivant, et que l'on voit aujourd'hui l'intérêt de son expertise en ingénierie dans le secteur des arts plastiques et visuels.

Un dernier point de principe que je souhaiterais partager avec vous : la Région n'agit pas dans le seul champ des politiques culturelles. La culture est éminemment transversale et d'autres politiques le sont aussi. L'économie créative n'est pas opposée aux arts, aux artistes, c'est un process. La transdisciplinarité de la réflexion que vous avez portée dans le cadre du Sodavi vient croiser d'autres politiques publiques : celles du champ de l'économie, et notamment de l'économie sociale et solidaire, celles du tourisme, mais aussi celles de la formation. Nous avons donc besoin de vous pour nous aiguiller sur ce qui pourrait être à la croisée de ces chemins.

Le calendrier de travail du Sodavi veut que l'on se retrouve à Anglet l'année prochaine. La région, par la voix de son exécutif, sera présente pour apporter auprès de vous des engagements très concrets à mettre en œuvre dès 2018, des engagements en faveur d'une action commune et collective à travers des conventions, des contrats et des dispositifs.



La commande publique comme vecteur de développement des arts visuels

Le 3^e Atelier fédérateur a permis d'écrire le dernier chapitre de la réflexion collective proposé dans le cadre du Sodavi, autour d'une problématique restée inexplorée jusqu'à présent : la commande publique comme vecteur de développement des arts visuels et de ses acteurs en Nouvelle-Aquitaine.

L'après-midi a été découpé en deux temps :

- **Une plénière introductive**, durant laquelle se sont succédés six invités venus parler d'expériences significatives et inspirantes ;
- **Trois workshops** proposant des entrées complémentaires :
 - 1 – La commande comme projet : ses fondements, ambitions et objectifs, sa dimension symbolique, le rôle des acteurs publics
 - 2 – La commande dans sa réalisation à travers ses impacts sur le territoire
 - 3 – La commande artistique comme rencontre : modalités de partage avec les citoyens, du projet initial à la réception de l'œuvre

Ouverture de l'atelier

Intervention de

Thierry Letellier

Membre du Conseil national des oeuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, maire de La Villedieu (Creuse)

Paysan et maire d'une commune du plateau des Mille-vaches, je vis sur ce territoire depuis une trentaine d'années. Au départ, mon attention s'est portée sur les acteurs de proximité, et notamment sur la construction du Centre international d'art et du paysage de Vassivière mais aussi sur le Centre d'art de Meymac et sur le Musée départemental de Rochechouart.

En ayant déjà une attention aux arts et aux artistes, j'ai rencontré les directeur-riche-s de ces institutions pour développer avec eux des collaborations, en particulier avec le Centre d'art le plus proche, celui de Vassivière. Au fil de ces rencontres, l'envie de montrer la nécessité fondamentale de donner une place à l'art et aux artistes dans notre société s'est installée, et de montrer aussi le regard qu'ils apportent sur un territoire et sur ses habitants.

Pour implanter des activités artistiques sur un territoire, il faut de la pédagogie, de l'éducation, parler de l'histoire de l'art, de l'histoire des artistes. Il y a donc eu des cycles de formation avec le Centre d'art et les Amis du Centre d'art de Vassivière.

Pendant plusieurs années, ma commune appartenait à une petite communauté de communes assez active dans le domaine du soutien de la création artistique, soit par le fait d'associations, soit par des artistes qui se sont installés sur la commune. Aujourd'hui, beaucoup d'artistes y sont d'ailleurs installés.

Ma vision de la commande publique, telle que je l'ai vécue 2 fois en tant que commanditaire, ce sont d'abord des rencontres avec des artistes qui portent des projets et une intelligence particulière, avec des habitants, des élus et des associations aussi.

Sur une idée soufflée par Guy Tortosa, ma commune a porté une commande publique liée à la rénovation du bâtiment de la Mairie. Suite à la rencontre avec

plusieurs artistes, connus et moins connus, le choix s'est porté sur un jeune artiste belge qui avait fait une exposition à Vassivière après la tempête de 2000. Il est venu passer plusieurs semaines dans un logement disponible à côté de chez moi, où il est venu comme en résidence. Il a fait une proposition qui nous semblait très intéressante, très ambitieuse, mais qui malheureusement n'a pas pu aboutir. Elle s'est arrêtée en phase de fin d'étude, sur une impossibilité technique et le décès brutal de l'architecte conduisant la rénovation de la mairie.

Pierre Redon est l'artiste pour la deuxième commande sur laquelle j'ai travaillé. Il habite dans la région et la communauté de communes le soutenait déjà. Il était engagé dans une commande publique quasiment clôturée avec la Région Limousin, qui s'est finalement retirée du projet. Pierre Redon est donc venu rencontrer les membres de la communauté de communes pour lui proposer de devenir le commanditaire de cette commande. Et c'est ce qui s'est passé : la communauté de commune est devenue commanditaire, en collaboration avec la Région Limousin, la Région Poitou-Charentes, des associations, et finalement un grand nombre d'acteurs tout au long de la Vienne et de la Loire puisque c'est le territoire parcouru par cette commande artistique. Cette commande publique fut défendue devant le conseil national, à Paris, avec l'association La Pommerie, Quartier Rouge et l'artiste. Le conseil fut impressionné et Pierre Redon est sorti lauréat de cette séance.

Quelques mois plus tard, on m'a demandé de faire partie de ce conseil, ce que j'ai accepté, au regard de mon intérêt pour l'art et pour la commande publique. Il est déterminant pour les artistes de se montrer dans l'espace public, qui est si important dans les territoires ruraux. Cela me permet également de voir ce qui se fait à l'échelle nationale. Le Conseil est essentiellement composé de fonctionnaires du Ministère de la culture, des représentants des DRAC, et de quelques personnes dites qualifiées : un représentant des maires, un représentant des Régions, quelques artistes, des galeristes, des critiques d'art, des histo-

riens d'art, des architectes et une conservatrice.

Lors de ces séances arrivent des projets pré-triés par les conseillers aux Arts Plastiques des DRAC. Le Conseil écoute un collectif de personnes qui varie selon les territoires. Par exemple, lorsque le commanditaire se situe dans l'ancienne Région Limousin, qui a plutôt tendance à proposer des projets assez exceptionnels, on se rend compte qu'il y a souvent dans ces collectifs les artistes, les associations, les commanditaires. Mais lorsque c'est une métropole qui présente un projet, se sont plutôt des services techniques, quelquefois des élus. L'approche est différente.

Je constate que les territoires ruraux, loin des métropoles, ont intérêt à se saisir de cet outil de la commande publique pour donner la parole aux artistes et permettre qu'ils créent. Dans cette société, il faut que les artistes s'expriment et qu'on les écoute. Ils sont là pour nous montrer ce que nous ne voyons pas, ce que nous n'entendons pas, ce que nous jugeons mal. Le regard des artistes est très important pour cette société qui est aujourd'hui, je le pense, assez mal en point.

Pour moi, c'est un travail très intéressant, avec énormément de rencontres auprès des artistes et des territoires. L'intérêt est aussi de voir l'évolution de la commande publique au travers de ces 25-30 dernières années. Auparavant, les projets étaient très démonstratifs et très figuratifs, on posait une œuvre dans un milieu lambda et on faisait assez peu de médiation et de travail sur "comment faire réfléchir les populations sur cette œuvre d'art ?". Aujourd'hui, les dossiers sont beaucoup plus fouillés, beaucoup plus pensés. Il existe une dimension politique à l'art, qui interroge les gens sur leur vie quotidienne, sur leur vie dans les quartiers, dans le monde rural. Mon intérêt me porte à m'interroger sur la manière dont les territoires sont capables de se saisir de ces questions, de les partager avec les habitants, avec les gens qui vont vivre et dialoguer avec ces œuvres.

Intervention de Thomas Conchou

Coordinateur de Societies, structure médiatrice de l'action nouveaux commanditaires en Île de France

La Fondation de France est un organisme privé qui récolte et redistribue la générosité des Français depuis la fin des années 1960 et qui, au début des années 1990, a cherché à se doter d'un modèle d'action culturelle innovante. Elle s'est donc tournée vers l'artiste François Hers pour proposer une solution à leur volonté d'innover le territoire. Il a alors proposé un nouveau protocole, celui des Nouveaux commanditaires. L'idée est de permettre à tout citoyen ou groupe de citoyens qui en éprouve le besoin ou ressent des enjeux, de commander une œuvre à un artiste contemporain dans un but d'intérêt général. Ce protocole identifie trois groupes d'acteurs, au centre duquel sont les groupes de commanditaires. Les groupes de commanditaires sont des groupes humains qui sont constitués avant ou au cours du processus de commande, et qui par l'intermédiaire d'un médiateur qui fait partie d'une structure, parfois de médiateurs isolés sur le territoire, rencontrent un ou des artistes. Il est important d'insister sur un ou des médiateurs car il existe de plus en plus de systèmes de co-médiation entre structures ou parfois à l'international.

Les commanditaires sont des personnes, des groupes d'individus issus de la société civile. Aujourd'hui, il existe plus de 400 commandes et plusieurs sociétés de Nouveaux commanditaires se montent dans différents pays européens comme en Allemagne, soutenu par la Banque Fédérale pour la Culture, en Espagne avec la Fondation Carasso, en Suisse, en Belgique.

Le rôle du médiateur est celui d'un facilitateur ou d'un pivot dans les processus de commande. Il rassemble et récolte les besoins des commanditaires, pour en faire un précipité ou un travail de maïeutique, afin d'adjoindre à ce processus de commande le travail d'un ou deux artistes. Ils viendront répondre à une problématique soulevée par le groupe de commanditaires. Des partenaires privés et publics amènent quant à eux soit du mécénat, soit une aide en compétence ou en logistique.

Dans le protocole, François Hers énonce qu'il n'y a pas seulement les problématiques des artistes qui méritent de faire œuvre. Le cœur du travail du mé-

diateur est d'aller chercher dans la société civile, dans le terrain que représentent les gens, les besoins en œuvres auxquels il faut répondre. On considère souvent l'artiste comme la personne qui manipule en premier lieu la forme, le symbole, le rituel. Et pour répondre à ces questions formelles ou rituelles, la tendance est d'appeler des personnes dont ce n'est pas la spécialité, des communicants ou des aménageurs. Pourtant, c'est le fait de l'artiste de répondre à ces besoins dans la société et de lui permettre de faire œuvre avec des commanditaires. Pour l'artiste, l'intérêt dans ces commandes Nouveaux commanditaires est de trouver une valeur d'usage de l'œuvre, puisque celle-ci est réalisée en contexte : elle ne sort pas de l'atelier pour aller directement dans un contexte de réception comme une galerie ou un lieu de diffusion par exemple. L'œuvre trouve une vie dans le processus de commande et dans son implantation.

En somme, l'idée des Nouveaux commanditaires est de passer d'une politique de l'offre culturelle où des producteurs et des décideurs de biens culturels proposent à des spectateurs citoyens, à une politique de la demande au plus proche des besoins et des considérations des gens.

Ce pouvoir d'initiative de l'action que l'on propose de redonner à des citoyens sert à s'auto-constituer comme acteur d'une entreprise collective, à formuler collectivement un enjeu, à prendre une décision, plutôt que de choisir entre les solutions A et B. Avoir des moyens d'action est la notion support de la Fondation de France sur ces projets : mobiliser des personnels compétents, les médiateurs et des artistes, et élaborer ensemble une œuvre commune. On est à l'intersection de l'initiative citoyenne, de la création artistique et d'une intelligence collective qui est mise en œuvre par cette action dans la société.

Je vais maintenant aborder une commande particulière, mise en œuvre depuis plusieurs mois, celle autour de la Petite Bibliothèque Ronde de Clamart, en banlieue parisienne, qui a été fondée par Anne Schlumberger. Anne Schlumberger est issue d'une grande famille de mécènes américains, qui a porté pendant toutes les années 1970 un programme pédagogique pour la petite enfance, connu à l'international pour sa vision très progressiste.

Une bibliothèque donc, à destination des enfants dont tout le mobilier a été conçu pour les enfants, à leur hauteur. Il existe même des fenêtres à hauteur du sol pour que les nourrissons et les bébés puissent voir l'extérieur et profiter du jardin au même titre que les adultes. Les enfants prennent en charge toutes les activités de la bibliothèque que ce soit les temps pédagogiques ou les emprunts des livres.

Le bâtiment fut conçu par les ateliers de Montrouge et est aujourd'hui inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Nous avons été sollicités par l'équipe de l'association qui gère cette bibliothèque, dont le bâtiment a été donné à la Ville de Clamart. Pour des raisons diverses, l'association est en conflit avec la Mairie et va peut-être devoir quitter son lieu. La Mairie a dressé une palissade de plusieurs mètres de haut autour du bâtiment, ce qui n'est pas sans violence pour l'équipe, ce qui pose des questions d'habitation de l'espace et ainsi que sur la façon de faire perdurer les actions sur le territoire. Nous n'entrons pas du tout dans les enjeux politiques et de conflits, nous sommes seulement mobilisés par une équipe qui a perdu sa façon de travailler et qui voit son outil potentiellement lui échapper. Notre intervention permet à cette équipe d'énoncer un problème : comment travailler ensemble alors que tout nous semble perdu. Nous avons donc fait appel à un duo d'artiste, Charles Beauté et Juliette Goiffon. Ces artistes sont surtout intéressés par l'organisation du travail, le transfert de la connaissance et le développement d'outil de surfaces préhensibles. Pour la bibliothèque, ils ont été sollicités car on pense qu'ils sont indiqués pour la définition de nouveaux outils et usages de travail dans cette équipe.

Les artistes ont proposés au personnel de créer des véhicules qui leur permettraient d'aller à l'assaut de la ville, puisqu'ils sont mis en situation délicate en leur demeure. L'idée est de concevoir des systèmes de triporteurs sur lesquels l'équipe peut brancher ses activités pédagogiques et circuler dans le territoire de Clamart. Même si le lieu n'est plus, ils pourront continuer à apporter leurs services à la population.

Intervention de Sandrina Martins

Directrice du Carreau du Temple

Je dirige depuis 3 ans Le Carreau du Temple, à Paris. Cet établissement appartient à la ville de Paris et a été entièrement rénové ces 10 dernières années pour rouvrir il y a 4 ans. Ce lieu est basé sur une économie mixte, une société publique locale, statut juridique assez peu répandu dans le secteur culturel. C'est un fonctionnement de type associatif avec un capital entièrement public et un autofinancement à 70%. La problématique économique, très forte dans un lieu comme le Carreau du Temple, nous oblige à inventer des processus, des idées nouvelles, pour dégager un niveau de ressources propres importantes. Au sein de cet établissement, il existe une programmation extrêmement diverse par l'accueil des événements portés par d'autres organisateurs (des salons d'art contemporain), et notre propre programmation permettant de pouvoir soutenir la création artistique contemporaine.

Avant d'être à la tête de cet établissement, j'ai dirigé un programme au sein de Marseille-Provence 2013. L'un des enjeux forts de ce projet fut de réfléchir à un maillage du territoire. C'était la première fois qu'une capitale européenne de la culture n'était pas centrée sur une ville mais sur l'échelle d'un territoire beaucoup plus vaste, la métropole Marseille-Provence. L'objet de mon arrivée était de mettre en place à l'échelle du territoire un programme de résidences d'artistes dans les entreprises de cette région.

Au départ ce ne fut pas simple. Bernard Latarjet, qui m'avait recruté, m'avait demandé de construire de toute pièce ce dispositif. J'ai rapidement pris conscience qu'il fallait construire une méthodologie précise : quel mode d'emploi met-on en place pour rendre ces résidences possibles ?

Sur une période de 4 ans, nous avons mis en place 60 résidences de création et de production dans des entreprises privées et publiques comme des hôpitaux ou des services de collectivités. La surprise fut de se rendre compte que les entreprises du territoire étaient très désireuses, voire qu'elles n'attendaient que cela : qu'on les sollicite. Il a fallu éviter les écueils et ne pas solliciter les trop grosses entreprises. Il faut travailler davantage avec les petites et moyennes entreprises,

là où il y a du désir, du besoin et de la proximité. Ces entreprises ont envie de devenir des acteurs de la vie de la cité. Si elles ne le font pas, c'est que d'une part elles ne savent pas vers qui se diriger et d'autre part, le ou la chef-fe d'entreprise a un peu honte d'assumer devant son équipe de mettre une partie de son budget dans un projet artistique.

Lorsque nous arrivions, avec l'impact de Marseille-Provence 2013, nous les décomplexions dans leur rapport à l'art par une proposition très simple. Nous rencontrions également des artistes en leur expliquant les ambitions autour du projet et les différents enjeux sous-jacents. Puis, sur la base du désir de l'artiste, on sollicitait l'entreprise qui nous paraissait correspondre le mieux au projet artistique. En ce sens, c'est à la fois un projet de commande à un artiste mais ce n'est pas un projet qui répond à une commande d'une entreprise. Si une entreprise souhaitait une œuvre d'art dans son hall d'accueil, la réponse donnée était celle-ci : votre demande correspond à une commande qu'il est possible de passer à un artiste mais nous, nous proposons autre chose. Dans notre cadre de travail cadre, l'artiste est propriétaire de son œuvre et ne fait pas de création in-situ au sein de l'entreprise. Si par la suite l'entreprise souhaite garder l'œuvre, elle doit l'acheter.

Cette expérimentation sera également mise en place à partir du 30 novembre 2017 au sein du Carreau du Temple, avec une dizaine de résidences de ce type par an et, environ tous les deux ans, une exposition permettant de présenter l'ensemble des projets.

Ce dispositif proposé aux artistes et aux entreprises propose de se confronter à trois enjeux principaux :

- Prendre conscience qu'aujourd'hui on a besoin de travailler sur une mutualisation des ressources financières, d'une hybridation des ressources (publiques et privées), pour pouvoir soutenir la création contemporaine. Bien sûr, il existe les dispositifs publics et il faut continuer à les maintenir et à se battre pour qu'ils continuent à exister. Néanmoins, il y a peut-être encore des ressources à trouver sur d'autres programmes.
- La sensibilisation de nouveaux publics à l'art contemporain, en l'occurrence les salariés des entreprises. Ils ont la possibilité de vivre une expérience, de tester un processus de création, et c'est

dans cette rencontre qu'il est possible de sensibiliser des publics nouveaux à la création contemporaine. Cela fonctionne puisque les meilleurs médiateurs, au moment des grandes expositions que nous avons organisées en 2013, étaient les salariés des entreprises qui venaient avec leurs familles et parlaient d'œuvres totalement conceptuelles.

- La question de la fédération d'acteurs nouveaux autour d'un projet. Lorsque le projet artistique est défini avec un artiste et que la structure d'accueil est trouvée, on aboutit à la mise en place de partenariats avec une école d'art, un lycée professionnel, une association d'insertion, une collectivité publique.

Dans ce maillage, il est possible d'être plus fort pour développer de beaux projets en trouvant des ressources supplémentaires. En effet, chaque partenaire apportant des aides en fonction de ses moyens (financiers ou en nature), il est possible de construire des projets de production artistique avec des budgets qui peuvent être conséquents.

Intervention de Emilie Perotto

Artiste

Je suis artiste et je pratique la sculpture, que j'envisage comme un médium de rencontre. C'est évidemment un objet que l'artiste adresse à l'autre. Cet objet peut également solliciter des rencontres avec des visiteurs. Aujourd'hui, mon travail de sculpture est aussi devenu le médium de la rencontre à l'endroit de la production. J'ai maintenant besoin d'aller voir des gens qui maîtrisent des techniques que je ne connais pas. La sculpture devient la concrétion de tous les échanges qu'on aura eu ensemble pour produire la pièce.

Un premier projet m'a permis de me rendre compte de cette dimension sociale. Ce projet est une invitation du Centre d'art de Pougues-les Eaux à réaliser une résidence dans un Lycée professionnel à Varzy, dans lequel j'ai travaillé avec des apprentis ferronniers en CAP. La cahier des charges allait dans ce sens que j'avais une pratique d'atelier très forte mais que je n'avais aucune connaissance dans les tech-

niques du métal. L'intérêt était donc la confrontation de quelqu'un qui ne connaît pas ces techniques mais qui a une habitude de l'atelier avec des personnes qui maîtrisent ces savoir-faire spécifiques.

Au départ, le projet de sculpture était dessiné. Puis j'ai rencontré les élèves et les enseignants. Le soir, j'ai tout déchiré car j'ai vu que ce n'était pas comme cela qu'il fallait travailler : il fallait partir de ce qu'ils réalisent eux. A partir de là, j'ai assisté à leur cours d'histoire de l'art et de techniques et eux m'ont emmenés dans l'atelier en m'expliquant ce qu'ils aimaient faire et ce qu'il ne fallait pas faire. Ils m'ont montré tous les fondamentaux des techniques, et à partir de là j'ai dessiné une sculpture avec eux, que l'on a co-signé. Je ne peux pas vous donner le titre que l'on a choisi par vote à l'unanimité, car ce sont les coordonnées GPS du lieu dans lequel elle est installée.

Le cahier des charges de départ était de travailler dans l'expérimentation avec ces jeunes gens, et cela a tellement bien fonctionné qu'au final le Lycée a complètement soutenu le projet, ainsi que la mairie. Au final, la pièce est installée de façon pérenne dans le Lycée.

Pour la dessiner, j'ai expliqué aux apprentis qu'il ne fallait pas illustrer quelque chose mais plutôt qu'il fallait incarner quelque chose. Le point de départ sont des formes présentes dans l'atelier. A partir des fondamentaux du métier, nous avons construit une sculpture qui raconte autre chose et est chargée de tout ce qui s'est passé durant sa production. Ce projet m'a fait prendre conscience qu'au départ je faisais une résidence pour l'expérimentation et que nous sommes arrivés à créer une sculpture pérenne de 4 mètres de haut dans la cour d'un lycée. Et toute ceci n'a tenu qu'à une chose : la qualité des rencontres pendant le projet. Aussi bien avec le centre d'art qu'avec la direction du lycée, les formateurs et bien sûr les élèves.

Je voulais aussi aujourd'hui vous présenter un projet de résidence à la Fondation Albert Gleizes – Moly Sabata, réalisé en 2016 à Sablon. Il n'a tenu que sur la qualité des rencontres qui ont eu lieu sur le temps d'une résidence de mars à septembre.

La Fondation souhaitait lancer un partenariat de mécénat de compétences avec des entreprises locales. Et comme je répondais aux expériences en entreprises, en lycées professionnels et autres, ils m'ont

sollicité pour débiter le projet. Nous sommes allés ensemble voir l'entreprise Delmonico-Dorel, toute proche de la Fondation. Cette entreprise est spécialisée dans l'extraction de pierre dans des carrières de montagne ou sur les rives du Rhône, et dans la production de parpaings et autres matériaux. La question était de savoir quoi réaliser avec cette entreprise et M. Dorel a entrepris de me montrer un échantillonnage de leurs activités. J'ai donc visité deux carrières et une usine de production de parpaings. Sa question fut : "vous voulez quoi en termes de matériaux ?". Le granit bleu me faisait envie, sachant que les plus petites pierres pèsent 500 kilos ! Je souhaitais travailler à la carrière en utilisant les blocs bruts, en recoupant juste les faces paraissant irrégulières, ce que l'on appelle l'épannelage. Par la suite, l'entreprise a appelé le CFA de Montalieu Vercieu, financé en partie par les taxes professionnelles. Le CFA a accepté que j'arrive

la semaine suivante, qu'on livre les cailloux là-bas et qu'ils taillent la quantité de pierres que je désirais pour travailler sur la sculpture finale. La scie du CFA coupe, à raison de 20 centimètres par heure.

L'idée était d'installer la pièce dans l'espace de la commune, mais comme les délais étaient très serrés, cela semblait impossible. Le projet a donc été repensé pour le parc de la Fondation. Ce granit bleu permettait de proposer une sculpture comme une sorte d'effondrement de pierres, servant comme d'assise et permettant d'avoir un point de vue sur le parc. La sculpture a un usage, elle est un objet parmi d'autres et elle doit s'expérimenter, soit seul soit en groupe. Il est intéressant de la penser comme médium de la rencontre, dans son mode de production mais également dans son usage avec par exemples les enfants qui montent dessus dans le parc.

Workshop 1

La commande comme projet

Co-animatrices

Lydie Palaric

Responsable de La Forêt d'Art Contemporain

Marianne Lanavère

Directrice du Centre International d'Art
et du Paysage de Vassivière

Problématique

Il s'agissait d'envisager la commande dans ses fondements, ses ambitions et ses objectifs, comme dans sa dimension symbolique et le rôle des acteurs publics dans les dispositifs.

La proposition faite aux participants était de réfléchir à partir du désir de commande, non plus en tant que dispositif financier, mais en tant que enjeu sociétal.

PRATIQUE / TECHNIQUE DE COMMANDE / ANTICIPER, CRÉER LA COMMANDE

Propositions

- Créer une structure d'aide aux services techniques des collectivités dans l'élaboration des cahiers des charges. Ces services étant souvent d'eux-mêmes peu demandeurs, un collectif d'artistes pourrait les sensibiliser pour les amener à anticiper leurs besoins.
- Étendre l'obligation des 1% aux collectivités locales.
- Proposer que la taxe d'apprentissage puisse être redistribuée à un artiste pour une commande.
- Travailler avec le secteur immobilier pour créer des œuvres in situ en faveur des habitants des zones urbaines défavorisées.
- Proposer aux promoteurs immobiliers d'étendre cette pratique (ex. COREAG) et engager les grandes entreprises dans la promotion d'une œuvre : 1 immeuble = 1 œuvre.
- Il existe des dispositifs à développer, comme ceux portés par certains Centres de Formation des Ap-

prentis (CFA) et Centres des Métiers d'Art (CMA). Exemple de la Collection Métiers d'art à Barbezieux : ces structures sollicitent tous les 6 mois, sur cahier des charges, un créateur. Objectif : promouvoir la filière à travers une œuvre.

- Créer un « Appel à maîtrise d'ouvrage citoyenne ».
- Permettre à des collectifs humains de se manifester comme maîtres d'œuvre. La collectivité s'engagerait à générer une expertise citoyenne, c'est-à-dire à ouvrir cette expertise pour qu'elle puisse avoir une résonance dans l'espace public.

MÉDIATION / BESOIN DE NOUVELLES DÉFINITIONS

Propositions

- Se questionner sur ce qu'est l'espace public en zone rurale. Faut-il y voir de nouveaux espaces culturels ? Envisager, à ce titre, de nouveaux projets expérimentaux. Revisiter l'histoire des territoires par les « oubliés ».
- Vers une expérimentation citoyenne : favoriser les micro-projets ; envisager la commande comme une « alchimie » entre ses différents acteurs ; privilégier les groupes hétérogènes de commanditaires ainsi que la collégialité et l'émergence.
- Créer un nouveau modèle d'appel à projet sur le mode de « l'alchimie » entre lieux, commanditaires, artistes.
- Penser à créer des solutions d'aide aux artistes qui ne sont pas accompagnés par une structure de production, mais qui veulent répondre aux appels d'offre.
- Identifier les nouveaux espaces (que sont les espaces publics ?) ; revisiter l'histoire des territoires ; penser une nouvelle manière de créer, basée sur la convergence des désirs.

DE NOUVEAUX MODÈLES

Propositions

- Imaginer un crowdfunding sans objet, dont la somme récoltée récompenserait un artiste tiré au sort : une réponse au non-anonymat des projets. Ce protocole en ce qu'il est aléatoire serait un créateur de désir.
- Susciter des commandes inversées, c'est-à-dire générées par l'artiste qui sollicite un territoire
- Partir sans modèle pour répondre au cas par cas des territoires. La réponse à la demande de création d'un territoire se développerait en plusieurs étapes (temps long), en commençant par une immersion in situ des partenaires du projet. Ce processus doit faire partie de la commande (alchi-

mie). Cette idée d'immersion rejoint un peu celle de la résidence et ne nécessiterait pas de résultats.

- Repenser le cahier des charges comme outil de partage et de dialogue entre tous les acteurs : artistes, commanditaires, publics participant tous à l'élaboration. Il s'agit de faire de la commande un processus ouvert.

Mots-clefs

Pédagogie, désir, alchimie, horizontalité, collégialité, temporalité, immersion, émergence, proposition, inversement des canaux (artistes -> éventuels prescripteurs), anonymat, ouverture.



Workshop 2

La commande dans sa réalisation à travers ses impacts sur le territoire

Co-animateurs

Pauline Male

Responsable du CRAFT

Patric Clanet

Directeur de l'École Européenne Supérieure de l'Image

Problématique

La création crée la commande ; le développement économique passe par le développement culturel : comment devenir acteur de ce développement ?

LES BESOINS

Propositions

- Faciliter l'émergence du désir pour créer des croisements pour les publics
- Créer une forme de « commande d'utilité publique », en ayant conscience que l'accident, l'échec, sont possibles.

COMMANDE PUBLIQUE OU COMMANDE D'INTÉRÊT PUBLIC

Propositions

Réflexion sur la terminologie : il s'agira davantage de réfléchir à une commande d'utilité publique, voire même d'une commande d'intérêt public, plus qu'à une commande publique en tant que telle.

COMMANDE COLLABORATIVE / INTERACTION AVEC LE PUBLIC

Points d'importance identifiés

- La création participative doit mettre au centre du projet les publics, l'organisation humaine : il faut réunir les acteurs du privé et du public

→ La place du citoyen

→ La collégialité

→ « À qui s'adresse cette commande publique ? », comment l'œuvre se déploiera sur son territoire ?

→ Les interactions avec la population

→ La mise en relation des artistes/publics/entreprises

L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE / IDENTIFICATION

Points d'importance identifiés

- Faire émerger un processus de création artistique ou d'œuvres à l'échelle d'une grande région, ici la Nouvelle-Aquitaine
- Tenir compte de la spécificité de la Région, de l'identité du territoire
- Créer des échanges et des liens, entre l'ensemble du territoire et l'artiste concerné par la commande
- Identifier et actionner un réseau sur l'ensemble d'un territoire
- Identifier des besoins et identifier des savoir-faire

ANALYSE DU TERRITOIRE / LE RÔLE ET L'IMPLICATION DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Points d'importance identifiés

- Aller à la rencontre de la population, des entreprises, etc. : recenser les entreprises et acteurs qui pourraient être impliqués
- Sensibiliser les entreprises : souligner l'importance des entreprises, de leur savoir-faire, de leurs compétences et ressources (en tenant compte de la différence entre milieu rural et milieu urbain et tout en sachant que 85 % sont des PME).
- Susciter l'implication des entreprises en leur met-

tant à disposition des bons d'achat pour PME avec une fiscalité préétablie (inspiré du mécénat)

IMPORTANTANCE DU RÔLE DES POLITIQUES

Propositions

- Créer une réciprocité entre les collectivités (élus, techniciens) et les artistes
- S'interroger sur la place de la création artistique dans les politiques publiques de la Région

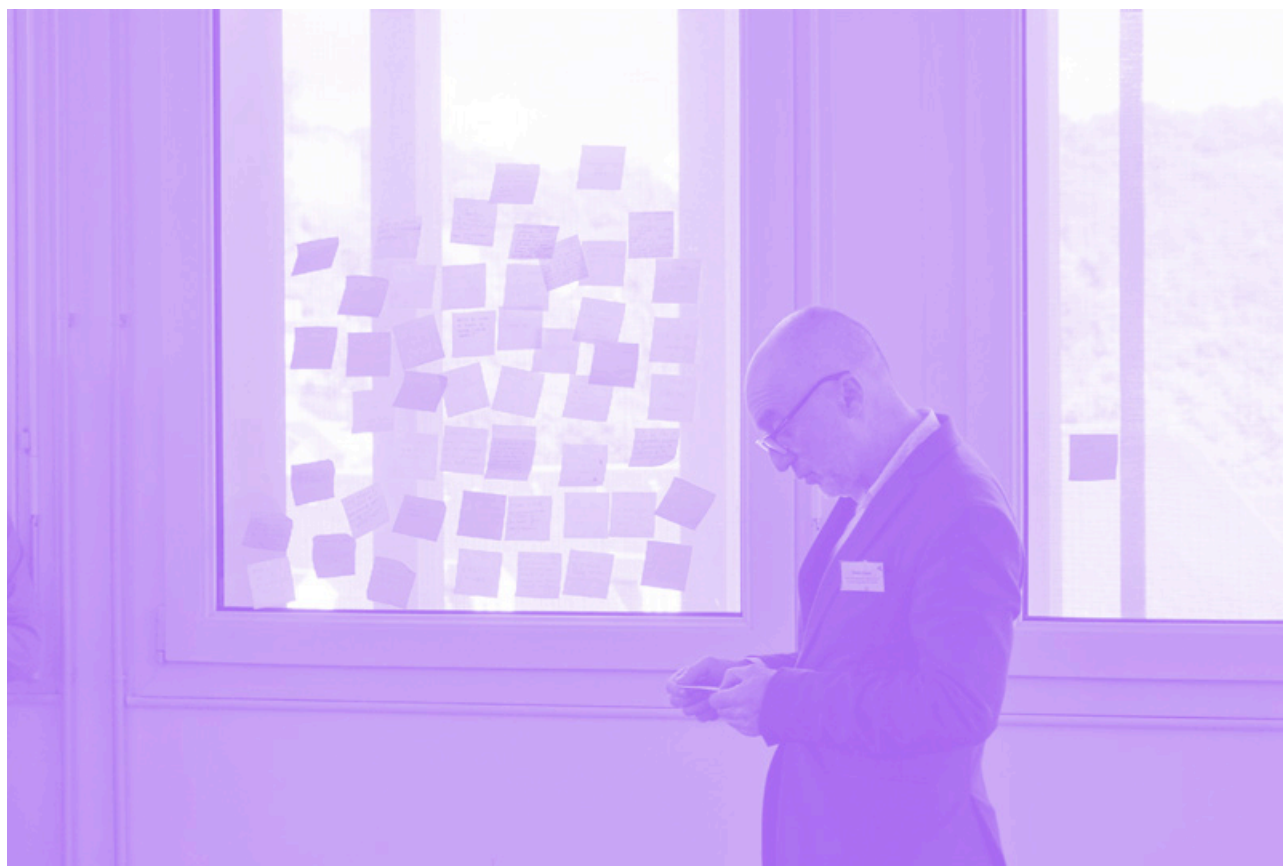
LA FORME

S'agit-il de créer une œuvre ou de développer un processus artistique sur l'ensemble d'un territoire ?

IDÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE

Propositions

- Définir une enveloppe financière de départ, une « mise de départ » comme point d'appui, sur l'exemple de la biennale de Rennes ou les résidences d'entreprises.
- Définir des critères de sélection (un jury de sélection)
- Commander une œuvre numérique accessible à tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine
- Action pédagogique : demander à des collégiens/ lycéens d'être commanditaires (création d'une collection)
- Créer une œuvre nomade
- Création d'une œuvre « multi-sites »
- Mettre en place une plateforme dédiée (une bourse aux projets, un catalogue d'œuvres etc.) dans laquelle les compétences de chacun pourraient également être recensées.



Workshop 3

La commande artistique comme rencontre : modalités de partage avec les citoyens, du projet initial à la réception de l'œuvre

Co-animateurs

Sophie Brossais

Directrice du Centre d'art la Chapelle Jeanne d'Arc

Frédéric Latherrade

Directeur de Zébra 3

En préalable, il est posé que la commande est une exploration, la modéliser est compliqué et peu souhaitable. Ses modalités sont expérimentales.

LES TRACES ET RÉCITS DES COMMANDES RESTENT À INVENTER

Propositions

- Penser la commande dans le temps, intégrer la trace comme le processus.
- Créer le blog de la résidence d'un artiste, témoigner de ce qu'il vit sur place.
- Penser l'archivage, le récit, et les formes qu'ils pourraient prendre.
- Penser le récit de la commande.

OUVRIR LA COMMANDE À LA SOCIÉTÉ CIVILE, LA FAIRE ÉMERGER

Propositions

- Créer un jury européen
- Faire émerger et accompagner les besoins et les questions des citoyens
- Penser la concertation des habitants
- Créer un laboratoire d'immersion, de désir, sur un temps long

- Sur le modèle des « Nouveaux commanditaires » : développer l'implication citoyenne, le désir commun des commanditaires. Partager la démarche avec les récipiendaires de l'œuvre qui en sont aussi les commanditaires.

Exemple : lancer un appel à participation de commanditaires dans toute la région, autour d'une œuvre mobile, itinérante, immatérielle et collective.

LA DOCUMENTATION ET LA TRANSMISSION DES EXPÉRIENCES

Propositions

- Penser un dispositif de transmission lié au laboratoire d'immersion, à une réflexion commune permettant de continuer à faire vivre l'expérience dans la durée.
- La transmission doit être pensée dès le départ, en amont du projet et en faire partie.

LA DÉMARCHE HUMAINE ET SOCIALE DE LA COMMANDE

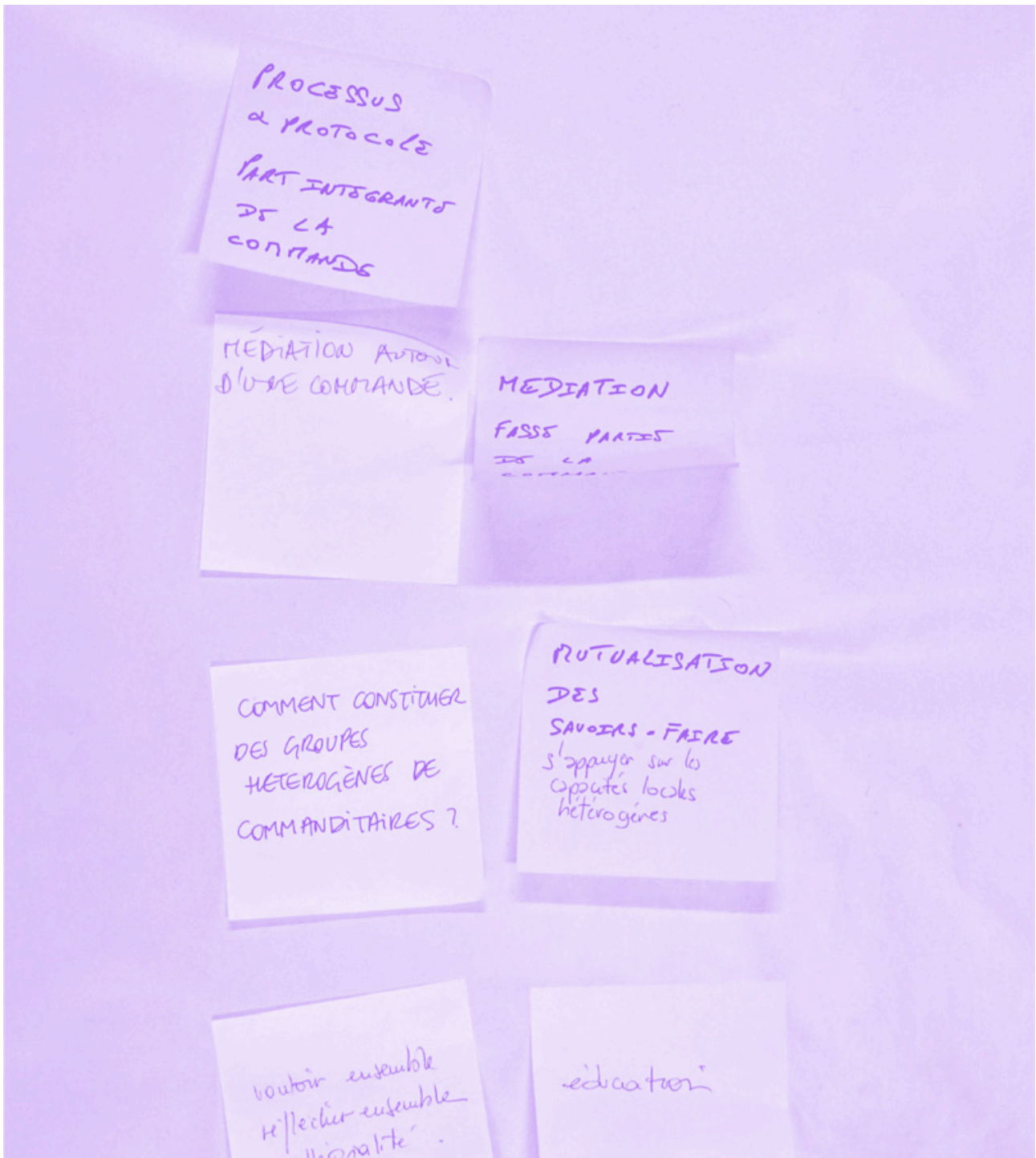
- L'enjeu au cœur de l'action est le rassemblement humain : le partage et la rencontre sont considérés comme moteurs. Qu'est-ce qu'une rencontre curatorialement parlant ? Il faut travailler sur un temps long, sortir de l'égoïsme, sensibiliser par des voies de traverses encore inexploitées.
- La transparence et les discussions sont nécessaires pour installer la confiance et éviter les blocages.

QUESTIONNER LA CIRCULATION ŒUVRE ET ARGENT

→ D'où émerge la commande ? A quel moment la commande est-elle financée ? Quelle économie existante ou à créer est-elle nécessaire ? Le marché de l'art est-il une piste ?

→ Une commande, c'est une prise de risque artistique et financière. Son aboutissement est important.

→ Pour autant un projet de commande peut ne pas aboutir : ce n'est pas un échec, la dynamique territoriale est créée, co-construite, partagée et transparente.



**Les acteurs des arts visuels de
Nouvelle-Aquitaine se mobilisent,
rejoignez le mouvement !**
www.sodavi-nouvelleaquitaine.org

Renseignements

Nicolas Blémus
Coordinateur du Sodavi pour les réseaux
d'art contemporain de Nouvelle-Aquitaine :
Cartel, CINQ,25 et Fusée.
→ 05 87 21 30 46
→ coordination@cinqvingtcinq.org

Cécile Villiers
Assistante à la coordination
pour les réseaux
→ 05 87 21 30 45
→ contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org

En partenariat avec



CARTEL CINQ,25 *Fusée*

